

Thème 3 : pour des alternatives économiques et sociales

Sans avoir la prétention d'élaborer un « projet de société » clé en main, la FSU a dès sa création développé une démarche cherchant à contribuer à une alternative économique et sociale. Il ne s'agit pas de prétendre apporter une réponse globale mais tracer des pistes dans un certain nombre de domaines. La FSU inscrit son projet syndical dans un projet de transformation de la société fondée sur l'émancipation de toute forme d'exploitation, de discrimination, de domination.

Cette démarche s'inscrit donc dans la rupture avec les logiques libérales à l'oeuvre qui mettent en concurrence les salariéEs, les peuples, accroissent les inégalités et la précarité, remettent en cause les droits fondamentaux.

Dans le cadre de sa volonté unitaire, la FSU inscrit dans sa démarche syndicale la recherche de convergences durables et la construction de mobilisations avec des mouvements sociaux, contre les dégâts du capitalisme.

I- Place du travail, « sécurité sociale », redistribution des richesses

Dans le contexte d'une économie globalisée, et sous l'influence de la mondialisation et des politiques libérales, le visage du capitalisme s'est profondément transformé. Les collectifs de travail sont affaiblis par les nouveaux modes de management et par les politiques d'individualisation des carrières et des salaires. Des inégalités de salaires ne se sont pas réduites et se concentrent, principalement au détriment des salariéEs précaires et à temps partiel. La montée en puissance de l'épargne salariale et des stock options accroît singulièrement les inégalités de revenus tout en asséchant le financement de la protection sociale. L'explosion de la valeur des patrimoines, financiers et immobiliers, contribue fortement à l'avènement d'une société inégalitaire dans laquelle l'insécurité sociale prévaut pour un grand nombre. Les politiques fiscales adoptées ces dernières années favorisent ouvertement les plus riches et réduisent les financements publics. Les garanties collectives (protection sociale, droit du travail) sont délibérément affaiblies, alors que la précarité de l'emploi s'étend et que le chômage reste à un niveau élevé, en particulier du fait de politiques macroéconomiques peu actives. Les jeunes et les plus âgés sont les premières victimes de cette situation sociale. Le logement est devenu une question sociale majeure, insuffisamment traitée aujourd'hui.

Pourtant, l'espoir dans un avenir meilleur reste vivace comme l'a montré le mouvement anti-CPE. Mais le syndicalisme, et l'ensemble du mouvement social, ne pourront mobiliser les salariés que s'ils sont porteurs d'alternatives économiques et sociales crédibles. Crédibles pour faire reculer les inégalités par une meilleure redistribution et par une protection sociale adaptée à notre temps, à la progression des besoins, crédibles pour assurer une sécurité et une stabilité aux salariés. La bataille pour l'élévation des qualifications, la formation, la santé au travail, et pour le pouvoir des salariés sur leur métier est également un enjeu majeur. Le syndicalisme doit porter une attention particulière à la situation de la jeunesse et des femmes, comme à celle de la fraction précarisée des ouvriers et des employés.

1.1 La place du travail

La FSU réaffirme la valeur du travail comme clé de l'insertion dans la société et vecteur de lien social. Il est le facteur essentiel de la création des richesses pour la société, et doit être la source essentielle de revenus pour les individus.

Mais cette valeur de travail est dénaturée et remise en cause, à la fois par la montée du chômage, par l'aggravation des conditions de travail et l'accentuation et la diversification des modes de contrôle des travailleurs, la flambée des patrimoines et des revenus de la propriété.

On entend beaucoup de discours sur la valeur du travail dans la société. Le travail serait facteur d'enrichissement (travailler plus pour gagner plus) alors que dans la période récente, celui-ci provient en grande partie de la flambée des patrimoines. La conception du travail comme une discipline et une forme du contrôle social est sous-jacente dans l'opposition à la réduction du temps de travail et dans les injonctions à travailler plus pour gagner plus. La question de savoir à quelles conditions le travail est émancipateur est rarement posée. Pourtant, les emplois faiblement rémunérés, peu attractifs et dépourvus des protections et des garanties sociales, se multiplient. C'est un élément important de la « crise du travail », notamment chez les jeunes, comme on l'a vu avec la crise des banlieues et le mouvement anti-CPE.

D'autre part les salariés sont confrontés à des mutations rapides dans les formes de gestion du personnel inspirées par le management néo-libéral. Elles sont fondées sur l'individualisation des situations, et exigent un engagement total de la personne. Le salarié doit faire constamment la preuve de son employabilité. En cas d'échec, il s'en sent et il en est rendu responsable. Ces pratiques en œuvre depuis une vingtaine d'années dans les entreprises arrivent aujourd'hui dans la fonction publique. Elles provoquent la mise en concurrence des salariés entre eux et l'éclatement des collectifs de travail. Souvent accompagnées de discours de culpabilisation des salariés stigmatisés comme conservateurs et opposés à la modernité, elles sont à l'origine de ce qui est vécu comme une souffrance au travail, une forme élémentaire de résistance, mais exprimée sous une forme individuelle à travers des identités professionnelles devenues négatives. Le besoin de reconnaissance de la personne et de la valeur du travail est à l'origine de la montée des conflits avec les hiérarchies, y compris sous la forme de la dénonciation du harcèlement moral.

Face à la valse des réformes, des injonctions parfois contradictoires, face à la perte des repères et des identités professionnelles constituées, les salariés éprouvent un sentiment d'abandon. Ils vivent douloureusement la différence qu'ils constatent entre les prescriptions et la réalité de leur travail.

Dans le passé, le syndicalisme n'a pas toujours axé son travail revendicatif sur les questions de contenu du travail. Aujourd'hui, il est impossible de reconstruire du collectif sans que les salariés puissent reprendre la main sur leur métier. C'est pourquoi les syndicats doivent mettre le travail au cœur de leur activité, c'est-à-dire permettre aux salariés de débattre du métier, de ses évolutions, de faciliter les transmissions d'expérience et d'aider à construire des mobilisations. Le syndicalisme n'y arrivera pas en proposant des revendications toutes prêtes, il peut créer du collectif en libérant la parole des salariés et en faisant confiance à leurs capacités de réflexion et d'action. C'est ainsi que des identités professionnelles positives pourront émerger.

Dans cette perspective, des questions aujourd'hui de fait périphériques dans l'activité syndicale, comme la santé et la formation, doivent faire l'objet de campagnes de mobilisation.

1-2 Quelles politiques pour l'emploi, les salaires, la protection sociale ?

1-2-1 l'emploi : La situation de l'emploi, l'état du marché du travail, du niveau de chômage en France sont les questions sociales numéro 1, telles qu'elles ressortent constamment dans les enquêtes. Cela montre les enjeux qui résident autour de cette « insécurité sociale » croissante et pèse lourdement sur la situation politique, économique et sociale.

1-2-1-1 Les politiques d'emploi en France.

Les inégalités sociales se sont développées avec des polarisations accrues entre les très riches bénéficiant d'augmentations de leurs revenus (en particulier leurs revenus financiers et patrimoniaux) et ceux qui sont enfermés dans l'exclusion et la misère.

Les mouvements d'embauches sont de plus en plus effectués dans le cadre d'une précarisation multiforme (CNE, CPE...). Ce thème étant très sensible socialement comme vient de le démontrer la mobilisation victorieuse imposant le retrait du Contrat Première Embauche.

La FSU réaffirme son objectif d'un retour rapide au plein emploi dans les meilleurs délais possibles. Cela se conjugue avec la nécessité d'éradiquer la précarité et de viser à ce que les emplois répondent à des critères de qualité. Toute politique de l'emploi de ce type suppose d'attaquer à la racine le déséquilibre constaté depuis 30 ans dans la répartition des richesses. Les gains de productivités, la valeur ajoutée créées ont été réparties largement en faveur des profits au détriment des salaires. Deuxièmement, les politiques macro-économiques doivent être changées pour favoriser une réelle croissance massive d'emplois, en respectant des critères écologiques et sociaux et en intégrant la dimension des relations économiques internationales entre les différents pays et continents.

La satisfaction des besoins sociaux est un autre choix prioritaire dans des domaines dont l'utilité sociale est largement démontrée (santé, éducation, services à la personne, logement). Cette orientation impose le développement d'un Etat Social et des services publics, créateurs d'emplois.

Une contre stratégie ainsi définie doit être construite dans une dimension européenne, où les réalisations économiques et sociales les meilleures doivent servir d'axe de généralisation, tout en tenant compte de phases de transition propres à l'état des différents pays européens.

La politique du gouvernement actuel se fait le relais des orientations du MEDEF sur de nombreux points. Elle a été conduite avec énergie, en témoignent les attaques multiples au Code du Travail, au statut du salariat (par exemple le CNE), ou les différentes lois promulguées dont la loi Borloo dite de cohésion sociale, les lois Fillon.

Les politiques de l'emploi se doivent d'être impulsées par des interventions énergiques de la puissance publique. Elles doivent s'articuler avec une extension de la démocratie sociale, pour mettre en débat à l'échelle du pays et de l'ensemble des forces sociales, les choix prioritaires à effectuer. Cela suppose également la mesure des moyens à mettre en œuvre, et la nécessité d'un appui par les initiatives et la mobilisation sociale.

L'objectif est la protection de la situation d'ensemble de la population active. Le Contrat à Durée Indéterminée doit rester la norme en terme de contrat de travail, sans que soient imposées aux salariés des formes dégradées (temps partiel ou annualisation, CPE).

L'offensive libérale menée par les gouvernements successifs, amplifiée depuis 2002 s'est démultipliée en visant les politiques économiques, sociales, d'emplois. La diminution des fonctions sociales de l'Etat s'accompagne d'une concentration de l'Etat reconfiguré sur des tâches régaliennes, et de contrôle des populations. Dans le même temps, la concurrence et la marchandisation sont étendues à toutes les activités humaines. Les conséquences se mesurent en terme de déstabilisation radicale de l'essentiel des services publics.

Compte tenu des nouvelles formes de développement du capitalisme, les réponses sont à construire dans une triple dimension : mondiale, européenne, nationale.

1-2-1-2 -l'emploi des jeunes : lutter contre la précarité et les discriminations.

Les discriminations à l'embauche, qu'elles soient de race, de genre, d'orientation sexuelle, voire d'origine sociale ou de quartier, affectent particulièrement les jeunes actifs, dont le taux de chômage (16 à 29 ans) est de 17, 3%.

Lorsqu'ils sont embauchés, il s'agit trop souvent d'emplois précaires, de contrats atypiques.

Comment lutter contre ces discriminations : sanctions plus fortes envers les employeurs, « discrimination positive » (quotas comme aux Etats –Unis), CV anonymes ? Cela suppose des moyens de contrôle (y compris pour des sanctions) et un rôle plus important à la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations dans l'emploi).

- Les stagiaires ne bénéficient pas des garanties du droit du travail, la rémunération est faible, au mieux 30% du SMIC, ou inexistante ! Environ 100000 emplois seraient camouflés en stages, et seuls 9% des stages se prolongent par une embauche. La charte adoptée récemment : reconnaissance des stages longs dans le cursus universitaire, prise en compte des stages dans l'ancienneté professionnelle à négocier par branche, complétée par une indemnité de principe pour stages de plus de trois mois, est-elle suffisante ? Quelles revendications avancer : « encadrement pédagogique, dans l'entreprise » avec suivi dans l'établissement d'enseignement ? Non-reconductibilité du stage, à la fin de celui-ci ? La rémunération doit-elle prendre en compte le niveau d'études, la qualification, la durée du stage ? Faut-il une inscription dans le cadre du travail ?
- Si le diplôme reste protecteur, il ne suffit pas à garantir une insertion rapide et durable des jeunes dans l'emploi. Comment assurer un meilleur lien entre formation initiale et emploi ?

Précarité, chômage, pauvreté, absence de droits économiques et sociaux, difficultés pour se soigner, se loger, avoir accès à la culture, sont trop souvent le lot des jeunes, qui doivent recourir trop souvent aux petits boulots, à l'apprentissage pour poursuivre des études. Le soutien des familles renvoie à l'inégalité des ressources. La transformation du lien familial, l'individualisation et la contractualisation des parcours proposés aux jeunes renforcent l'incertitude.

Il s'agit d'établir des conditions de la prise d'indépendance et de responsabilité des jeunes d'abord par des politiques éducatives, ouvrant sur l'emploi. Il faut interroger le fonctionnement des institutions qui s'adressent ou sont en relation avec la jeunesse, avec les jeunes eux-mêmes dans un débat public et démocratique de sorte que les jeunes trouvent des réponses à leurs besoins d'identité, de reconnaissance, d'espace social et politique.

Comment favoriser l'autonomie de la jeunesse ?

La FSU s'est prononcée pour une allocation d'étude, de formation, de recherche d'emploi.

La mise en œuvre de cette allocation suppose de réfléchir aux incidences sur le système actuel des aides (allocations familiales, quotient familial, bourses, allocation logement). Cette allocation doit-elle être universelle ou attribuée sur critères (formation, études, recherche d'emploi...) ? Son montant devrait être suffisant pour assurer une réelle autonomie. L'Etat et les entreprises devront contribuer à son financement. Une telle proposition exclut un « RMI jeune », qui relève d'une autre logique, et ne nécessite pas de créer une branche nouvelle de Sécu (cela ne relève pas de la protection sociale), mais n'est pas incompatible avec le fait de prendre en compte la période d'allocation dans l'acquisition de droits sociaux.

En revanche, elle est parfaitement compatible avec l'existence d'un revenu minimum d'existence, qui correspondrait à l'harmonisation et au relèvement des minima sociaux.

1-2-1-3 L'emploi des salariés âgés

En France, le taux d'emploi des 55 à 59 ans est faible et quasi nul à partir de 60 ans pour les hommes (celui des femmes, lui augmente !), il faut noter qu'il remonte légèrement dans nombre de pays européens. Les réformes des retraites devaient inciter à un report des départs

en retraite. Et les préretraites sur financement public ont été réduites, mais les cessations anticipées d'activité demeurent : dispenses de recherche d'emploi à partir de 57 ans, congés maladie, invalidité, ou licenciements pour faute négociés entre l'employeur et le salarié. Le gouvernement veut inciter à travailler après 60 ans (surcote) alors que plus de la moitié des personnes partant en retraite ne sont plus en situation d'emploi ! Les « seniors » servent de variable d'ajustement du chômage et sont chassés des entreprises au nom de la productivité. L'accord interprofessionnel sur l'emploi des « seniors », crée un « Contrat Dernière Embauche », contrat temporaire spécifique pour les plus de 57 ans au chômage, introduisant une nouvelle norme d'emploi précaire. Le gouvernement a supprimé la contribution Delalande, (aucune nouvelle embauche d'un salarié de plus de 45 ans ne sera passible de la contribution en cas de rupture du contrat), celle-ci n'était guère efficace, mais aucune incitation à l'emploi des « seniors » n'existe désormais. Or, si les salariés ne peuvent pas conserver un emploi jusqu'à 60 ans, leur pouvoir d'achat à la retraite sera gravement compromis par la loi de 2003 sur les retraites. Les chômeuses âgées sont contraintes d'accepter des conditions d'emploi dégradées pour garder une activité coûte que coûte afin de compenser une carrière souvent plus courte ou à temps partiel, et moins bien rémunérée. Il faut sans doute agir sur plusieurs points : réduire la pénibilité en améliorant les conditions de travail, assurer une formation permettant aux salariés âgés de compenser des qualifications initiales faibles, revaloriser l'image des « seniors », (exemple Finlandais), lutter contre la discrimination à l'embauche par l'âge (dans les cv et les annonces, par exemple), garantir le droit des salariés âgés à la formation continue, pour les maintenir dans l'emploi jusqu'à 60 ans. L'aménagement du temps de travail, le développement de formules de retraite progressive dans les années qui précèdent le départ en retraite avec maintien du salaire seraient une amélioration importante.

1-2-1-4 Les emplois aidés

L'objectif affiché est de faciliter l'embauche de personnes jugées difficilement employables directement, ou de « mettre le pied à l'étrier » à des jeunes en difficulté d'insertion, comme le CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi), dispositif qui fait participer les collectivités territoriales à sa mise en oeuvre. Les structures concernées sont les associations, collectivités territoriales, structures d'insertion. L'employeur reçoit une aide forfaitaire correspondant au montant du RMI, associée à une aide dégressive sur 3 ans, et bénéficie d'exonérations de cotisations sociales. Le CIE (Contrat d'Incitation à l'Embauche) rénové par la loi de programmation pour la cohésion sociale est réservé aux employeurs du secteur marchand (aide max 47 % du taux brut du SMIC par heure). Le Contrat d'avenir, (26h, smic horaire, conclu pour 2ans) destiné à « faciliter le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RMI de l'allocation de parent isolé ou de l'allocation spécifique de solidarité », porte sur des emplois « visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits » précédemment occupés par des CES ou CEC. Ils sont massivement utilisés aujourd'hui comme EVS sur des missions diverses.

Les aides sous forme d'exonérations de cotisations coûtent cher au budget de l'Etat (En 2005, le taux de cotisations patronales sur le SMIC est de 19,12% ; il était de 49,5% en 1990). Et de nouvelles exonérations sont annoncées. Il est donc légitime de s'interroger sur leur efficacité, leur pertinence, et leurs débouchés en terme d'emplois stables..

D'autres formes d'aides directes, (emplois subventionnés) peuvent aider à la réinsertion de personnes en difficulté. Elles doivent être complétées par un dispositif de formation.

Quels autres moyens l'Etat peut-il se donner pour développer l'emploi ?

1-2-1-5 comment sécuriser les parcours professionnels ?

Le Code du Travail doit être élargi et enrichi pour contrecarrer les nouvelles pratiques patronales et le développement de toutes les formes de précarisation des emplois et situations de travail.

Les textes concernant les licenciements économiques doivent être redéfinis en encadrant leurs possibilités. Il faut rétablir l'autorisation préalable de licenciement.

Il faut tenir compte des nouvelles organisations des techniques de production entre les grandes entreprises, groupes industriels et leurs réseaux de sous-traitants, de clients, de fournisseurs, et d'établir quelle est la réelle chaîne d'activité économique en proposant par exemple la définition d'une entité économique et sociale commune (gestion du personnel, responsabilités sociales).

Le SPE doit être rénové et renforcé. Chacune de ses composantes doit voir ses missions étendues et redéfinies notamment dans le cadre du plan général défini ci-dessus. Il est indispensable de rediscuter de la Convention Unedic. L'Unedic sera recentrée sur sa mission de base : l'indemnisation de tous les chômeurs à un niveau de revenu de remplacement correct, mission complétée par le retour et le développement d'une mission sociale d'appui au reclassement des chômeurs et d'aides sociales diverses.

La coordination des différentes instances du SPE se doit de respecter l'originalité des missions de ses composantes respectives.

Les officines d'intérim doivent être strictement encadrées. Le travail temporaire ne doit-il pas être une mission du SPE ?

Le statut et l'existence des entreprises de travail temporaire doivent être débattues. La gestion des mobilités professionnelles choisies devrait revenir au SPE ainsi que les cycles de saisonnalité, de surcroît d'activité ou de remplacement exceptionnel.

Il faut abroger les dispositions de la loi Borloo concernant l'intervention des officines privées payantes en matière de placement. Mais la marchandisation des remplacements temporaires par ces entreprises doit être mise également en cause. Ceux-ci sont utilisés à grande échelle comme variable d'ajustement de l'emploi, périodes d'essais.

Un des outils les plus efficaces dans la création d'une nouvelle politique pourrait être de développer « une sécurité sociale professionnelle », au contenu bien différent des discours libéraux qui utilisent ces concepts..

Le droit à l'emploi est la pierre angulaire de cette réflexion (cf. : le préambule à la Constitution de 1946 intégré à la Constitution de 1958 ou la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948).

Il s'agit d'inventer de nouvelles formes juridiques pour un statut du salariat, assurant la sécurité des personnes, et basé sur un continuum de droits transférables, afférents à la rémunération (garantie par des fonds mutualisés), aux droits à la retraite et à la formation, quelle que soit la situation vécue (emploi, formation, en recherche d'emploi).

A quel système social ce nouveau droit doit-il être attaché ? Les droits sont-ils chevillés au contrat de travail, en étant conçus comme des garanties collectives ou sont-ils attribués de façon individuelle ?

Le temps de formation professionnelle fait partie de l'entretien et du développement des qualifications, il est rémunéré au même niveau. Dans ce nouveau contexte, le Service Public de l'Emploi aurait un rôle éminent.

Le droit pour chaque personne d'établir un bilan professionnel et de pouvoir obtenir une orientation professionnelle lors de l'ensemble de sa vie active doit être assuré. L'exercice gratuit de ce droit doit être effectif avec pour pivot le Service Public de l'Emploi et un véritable service public de formation tout au long de la vie..

L'Accord National interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003, signé par l'ensemble des partenaires sociaux, visait selon ses auteurs à corriger les faiblesses de la loi de 1971 sur « la

formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente « ,afin de favoriser le développement de l'accès à la formation professionnelle continue et d'en finir avec les inégalités liées au sexe, au niveau de qualification et à la taille des entreprises que l'accord de 70 et la loi qui en découla n'étaient pas parvenus à faire.

Présentée comme comportant des avancées en matière d'accès à la formation, notamment grâce au Droit Individuel à la Formation (DIF), cette loi comportait cependant de graves défauts que sa mise en œuvre n'a fait que confirmer. En effet, pour la première fois, est introduit le principe de la formation hors temps de travail qui constitue un abandon des principes en la matière. D'autre part, en créant un troisième type de formation (« liée à l'évolution de l'emploi ou participant au maintien dans l'emploi »), l'accord entérine la logique de l'employabilité voulue et défendue par les organisations patronales. S'ajoutent la transférabilité très limitée du DIF (seulement en cas de licenciement) et l'inégalité de traitement du salarié face à l'employeur en cas de désaccord entre ceux-ci sur le choix de la formation. On peut voir dans le très lent démarrage du DIF l'inquiétude des salariés vis à vis de ce droit bien limité même si d'autres raisons peuvent être invoquées (complexité du dispositif, souci de capitaliser les 20 heures...). Les tentatives développées par les employeurs pour impulser la démarche sous la forme de « catalogues DIF » risquent de réduire encore plus les droits des salariés contraints de « choisir » parmi une liste de formation élaborée par les dits employeurs... et des organismes de formation privés.

La FSU est en matière de FPIC attachée à un certain nombre de principes :droit individuel garanti collectivement, égalité d'accès, gratuité, priorité au diplôme national, formation sur le temps de travail, transférabilité du droit, aussi ne se reconnaît-elle pas dans le contenu de cet accord.

1-2-2 la politique salariale :

1-2-2-1 Pour un nouveau partage des richesses

Depuis une trentaine d'années, on assiste à une détérioration de la part des salaires dans le PIB ; les gains de productivité ont permis une hausse considérable des profits notamment financiers, au détriment des salaires. C'est cette tendance qu'il convient d'inverser.

Entre 1978 et 2003, la part du revenu du travail dans le revenu total des ménages a diminué de 14 points, alors que l'emploi salarié a progressé, ainsi que le niveau moyen de qualifications. Jusqu'aux années 90, cette baisse était compensée par la progression des prestations sociales, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette situation pèse sur la croissance, sur les cotisations sociales et les recettes fiscales.

La part des revenus de la propriété dans le revenu disponible des ménages a presque doublé, passant de 10,9% à 19,1%. Les inégalités s'accroissent entre ceux qui n'ont que leur salaire pour vivre et ceux qui peuvent compenser la modération salariale par des revenus patrimoniaux.

Dernièrement, le SMIC a connu une augmentation plus rapide que le salaire mensuel de base, consécutivement à la « loi Fillon » destinée à assurer la convergence des diverses rémunérations minimales nées de l'application des 35 heures ; mais l'effet d'entraînement de ce relèvement a été limité aux plus bas salaires. S'est amplifié dans le même temps le mouvement déjà à l'oeuvre de l'individualisation des rémunérations, et ce sont les salaires les plus élevés qui ont bénéficié des plus fortes augmentations. Le salaire net moyen est resté stable entre 2003 et 2004 ; le salaire médian, lui, a connu une évolution plus défavorable, baissant de 0,4% entre 2003 et 2004.

Pour la FSU, la question des salaires est donc un des enjeux essentiels pour une véritable alternative économique et sociale. La stagnation du pouvoir d'achat a touché les salariés du privé et du public. Pour relancer la dynamique salariale, il faut rompre avec la politique de baisse du coût du travail engagée depuis 20 ans, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales sur les « bas salaires ».

L'augmentation des salaires doit être conforme à celle de la productivité, qui augmentera par l'investissement, nettement insuffisant aujourd'hui, la recherche, l'amélioration des qualifications. Il faut une politique publique offensive, qui permette l'accélération de la croissance dont le pays a besoin, et une politique fiscale qui permette la revalorisation des salaires dans la fonction publique.

1-2-2-2 Les travailleurs pauvres

Travailler ne permet pas d'échapper à la pauvreté. La faiblesse des salaires, la précarité, la multiplication des temps partiels imposés, notamment aux femmes, imposent à une fraction grandissante de la population une pauvreté durable. Le Smic n'est plus aujourd'hui un salaire de début de carrière, on peut terminer sa vie professionnelle au Smic.

Comment sortir de cette trappe ? Faut-il augmenter notablement le Smic (8,27 euros/ heure au 1^{er} Juillet 2006, 1254,28 euros mensuels, soit 986 nets actuellement) mais il y aura alors plus de smicards...et l'écrasement des salaires à ce niveau. Cela supposerait donc de recalculer l'ensemble de la grille de salaires à partir de la nouvelle valeur du Smic. C'est d'abord en luttant contre le développement des temps partiels, qui ne permettent pas un revenu décent aux salariés, que l'on sortira de la pauvreté. Cela suppose de modifier le mode de calcul des cotisations sociales qui rend le temps partiel avantageux pour l'employeur, encadrer sérieusement le temps partiel court, accroître les minima sociaux, ce qui rendrait le temps partiel court moins intéressant pour les salariés.

Dans le même temps, depuis 2001, un crédit d'impôt (dit Prime Pour l'Emploi) est versé aux travailleurs faiblement rémunérés (entre 0,3 et 1,4 SMIC) pour les inciter à conserver leur emploi ou à garder une activité.

Ce dispositif a accompagné l'apparition des travailleurs pauvres, cherchant à en atténuer les conséquences mais pérennisant aussi la déqualification de ces emplois qui au passage touchent plus directement les femmes. Car le crédit d'impôt proposé favorise au sein des ménages à deux revenus le passage à temps partiel ou à l'inactivité d'un des partenaires, en général la femme.

Nonobstant, la PPE devient une menace pour le SMIC, et au-delà, pèse sur l'ensemble des politiques salariales, car une partie du salaire est de fait prise en charge par l'Etat, exonérant l'entreprise de ses responsabilités : les employeurs sont encouragés à créer des emplois faiblement rémunérés, le « complément salarial » étant assuré par l'Etat.

En 2005, la PPE a bénéficié à 9,1 millions de foyers pour un coût total de 2,7 Milliards d'euros. En 2006, 9,2 millions de personnes toucheront la prime pour un montant de 4,2 Milliards d'euros pour l'Etat. Les ouvriers et les jeunes actifs de moins de 30 ans sont surreprésentés dans la population des bénéficiaires. Des effets pervers apparaissent puisque les personnes qui perdent leur emploi après avoir bénéficié de la mesure sont sanctionnées par la diminution de la PPE ou dans le cas contraire, sont contraintes de la rembourser par la voie fiscale.

S'ajoutant aux exonérations des cotisations sociales pour les employeurs, les effets de la PPE se font sentir sur les arbitrages budgétaires concernant les dépenses publiques participant à la cohésion sociale et à la solidarité : Education nationale, formation, culture, logement ...

Avec la PPE on assiste à une forme de partage du travail subventionné par l'Etat alors que l'enjeu fondamental est d'augmenter le taux d'activité global par la création d'emplois nouveaux bien rémunérés et qualifiés.

1-2-2-3 développer et rémunérer les qualifications/quelle hiérarchie des salaires ?

Le resserrement de l'éventail des rémunérations passe par diverses mesures de contrôle des « salaires » des dirigeants et la distribution des stock options. Elle suppose plus généralement d'associer la qualification des emplois et la qualification des personnes, et de rémunérer ces qualifications.

Une concertation entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, sur les problèmes liés à l'emploi et l'ensemble des revenus, ne devrait pas se limiter à la question salariale, mais à l'ensemble des problèmes relatifs à l'emploi et aux revenus (dans les secteurs privé et public), afin de fixer les conditions du développement de l'emploi -notamment qualifié- et d'une progression des salaires suivant celle de la productivité du travail, pour garantir une distribution équitable des fruits de la croissance, le resserrement de la hiérarchie des salaires par une hausse plus rapide en bas des grilles, et soutenir la demande sans compromettre l'investissement et la compétitivité. Cela suppose un renouveau du dialogue social, et le respect du rôle de chaque partie et de chaque processus : ainsi, celui de l'Etat dans la fixation du SMIC et celui des conventions collectives dans la détermination des salaires. Mais l'objectif serait d'assurer la transparence sur les rémunérations et revenus, de rendre plus cohérentes l'évolution du SMIC et celle des minima professionnels (y compris le minimum de traitement dans la Fonction Publique).

Les inégalités salariales ou de revenus doivent être combattues, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi en fonction de la nationalité (par exemple au détriment des médecins étrangers).

L'épargne salariale doit être un complément et non un substitut des augmentations de salaire. Les fonds d'épargne correspondant doivent être gérés, non dans une optique de valorisation financière, mais dans le respect de critères fondés sur la création de richesses et d'emplois. Mais, indépendamment de ce développement de l'actionnariat salarié, doivent être obtenus des droits d'intervention des salariés dans la gestion, et de présence dans les CA.

1-2-3 la protection sociale

La protection sociale est en butte, dans l'ensemble de l'Europe, aux politiques libérales qui oeuvrent pour supprimer les garanties collectives fondées sur les solidarités, au profit de protections individuelles fondées sur des logiques marchandes par des assurances privées. Comment préserver et développer une protection sociale de haut niveau pour tous ?

La FSU doit réaffirmer ses choix solidaires et son attachement à une sécurité sociale capable de faire face aux défis du XXI^{ème} siècle (progrès médical, vieillissement, dépendance, universalité...).

Ce sont d'abord les politiques d'emploi, de qualifications et de salaires qui permettent d'augmenter les rentrées de cotisations et d'assurer le financement des régimes de sécurité sociale. Il faut revenir sur les exonérations de cotisations patronales, très coûteuses, peu efficaces et dont les effets pervers ont été démontrés. L'Etat doit rembourser ses dettes à l'égard des caisses (plus de 5 milliards d'euros).

La FSU a proposé la modification et l'élargissement des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée. L'ensemble des revenus du capital et du patrimoine doivent contribuer au financement d'une protection sociale devenue universelle et qu'il faut étendre.

La FSU considère que la TVA sociale, impôt indirect qui renchérit les prix des biens ou des services, au détriment des plus modestes, serait une mauvaise réponse aux problèmes de financement de la protection sociale. Elle suit attentivement les débats notamment autour de la modulation des taux de cotisations selon la part salariale de la VA

1-2-3-1 lutter contre les risques de privatisation

Aujourd'hui, au-delà des modalités mêmes du financement de la protection sociale, le choix entre financement privé ou financement socialisé et solidaire, est la question centrale, alors que se diffusent les idées d'individualisation de la couverture santé («à chacun selon ses moyens»), les prises en charge par les complémentaires « au premier euro »...avec en parallèle les désengagements successifs de l'assurance-maladie et alors que les retraites par répartition sont attaquées : l'enjeu des prochaines années est bien de savoir si la hausse des prélèvements nécessaires pour maintenir le niveau des pensions, se fera avec des financements publics mutualisés ou avec des modes d'épargne privée favorisant l'accroissement des inégalités.

1-2-3-2- les retraites

Les revendications de la FSU s'inscrivent dans un projet global solidarisant public et privé. Sauf à imaginer un appauvrissement généralisé des retraités, il faudra de nouveaux moyens de financement pour faire face au vieillissement de la population. La question qui se pose, occultée dans le débat de 2003, est de savoir si ce financement supplémentaire viendra de l'épargne personnelle pour ceux qui le peuvent ou si ce financement sera socialisé pour protéger tout le monde. Les projections du COR montrent que l'équilibre financier des régimes de retraite dépend essentiellement de la croissance économique. Revenir sur les régressions de 1993 et 2003 impose de trouver de nouveaux financements, équitables et favorables à l'emploi. Une politique volontariste de plein emploi et d'accroissement des revenus doit être conduite. La nécessité de répondre aux besoins sociaux et environnementaux, les promesses des évolutions technologiques, sont des facteurs d'avenir, si la volonté politique est là.

Le financement des retraites est à portée de la main dans une société qui va s'enrichir (le PIB va doubler en 40 ans). Le plus urgent est d'avoir un débat démocratique sur les arbitrages à faire en termes de dépenses et de ressources, débat occulté jusqu'ici par le discours sur les contraintes financières, dont la fonction a été de masquer les grandes questions sociales posées par les réformes.

En particulier, il n'est pas admissible que les femmes paient le plus lourd tribut à ces réformes. Il n'est pas admissible que les conséquences du chômage, de la précarité et du temps partiel, soient aussi peu prises en compte et que la question des basses pensions soit au second plan.

La FSU refuse que l'allongement de la durée d'activité soit érigée en dogme au mépris de la réalité sociale, celle de l'allongement de la durée des études, celle des fins de carrière, de la pénibilité au travail, celle des salariés écartés avant l'âge de 60 ans. La FSU demande le retour de l'indexation des pensions sur les salaires. Elle souhaite une concertation intersyndicale pour préparer l'échéance de 2008 et réaffirme la nécessité de combattre de façon unitaire pour sauvegarder et améliorer les régimes par répartition et le régime des pensions.

1-2-3-3 l'assurance -maladie

-faire respecter le droit à la santé pour tous

13% des assurés disent avoir renoncé à des soins pour raisons financières au cours de l'année, La loi Douste-Blazy aggrave encore les inégalités en favorisant des parcours de soins à 2

vitesses. Après la chasse aux arrêts maladie, et le forfait de 18 euros, imposé à certains actes, le Haut Conseil de l'assurance-maladie, veut s'en prendre au noyau dur des dépenses : ALD (affections longue durée) et hôpital, alors que des revalorisations tarifaires grèvent le budget de l'assurance-maladie, et que l'exercice libéral à l'hôpital public suscite des pratiques lucratives, engendrant des inégalités.

Le plan hôpital 2007 qui organise la complémentarité avec le privé aggrave encore la situation. La tarification à l'activité (T2A) ne prend pas en compte les missions de service public que doit assurer l'hôpital notamment envers les plus démunis. Il faut redonner la priorité à l'hôpital public aujourd'hui sinistré, (par exemple réserver les matériels lourds aux hôpitaux publics). La politique actuelle développe une culture de résultat où les moyens sont donnés en fonction de ces résultats, d'où le risque de favoriser les spécialisations à outrance et à accélérer la disparition des structures de proximité.

Le système privé lucratif (cliniques) doit-il continuer à être financé par les fonds publics et la sécurité sociale ?

Ne faut-il pas réfléchir à une autre organisation de la médecine de ville aujourd'hui libérale (retour et extension du médecin référent dans un premier temps, refus de la liberté tarifaire et du secteur 2, rémunération à l'acte ou à la capitation...?).

Le travail en réseau de prévention et de proximité où tous les professionnels de santé interviennent en complémentarité. C'est la meilleure garantie du droit aux soins de qualité de chacun.

L'extension de l'assurance-maladie obligatoire vers les 100% est un combat difficile mais déterminant pour assurer l'égalité. Dans l'intervalle, tout doit être fait pour que chacun puisse bénéficier de l'accès aux soins. En effet, malgré l'existence de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), près d'une personne sur 10 n'a pas de complémentaire santé aujourd'hui indispensable.

-la santé au travail, un défi majeur.

L'augmentation des « contraintes organisationnelles », (rythme imposé, contrôles, dépendance vis à vis des autres...), génère le stress professionnel. Les mêmes salariés cumulent fréquemment pénibilité physique et stress, avec risque d'accident cardio-vasculaire, de troubles musculo - squelettiques et de dépression. Si les protections collectives se sont améliorées, plus du tiers des salariés exposés n'en bénéficie toujours pas. La médecine du travail n'est pas à la hauteur, et n'existe pas dans la Fonction Publique. Il faut renforcer les effectifs et les pouvoirs d'investigation de la médecine du travail, et lui assurer une meilleure indépendance à l'égard des employeurs privés et publics. L'amélioration des conditions de travail, la lutte contre les accidents est essentielle, mais quelles protections supplémentaires proposer ? Comment mieux faire reconnaître les maladies professionnelles ?

-L'Etat porte une lourde responsabilité dans les conséquences de la contamination de l'amiante, (60 à 100000 cancers dans les 25 ans à venir) : gestion défailante, absence de veille sanitaire, carences du système de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Le lobbying des industriels a retardé la décision d'interdire l'amiante. Les industriels, mais aussi les syndicats ont « privilégié l'emploi » par rapport à la sécurité.

Comment avancer ? Information des salariés et des tribunaux, sanction contre les employeurs ne délivrant pas l'attestation d'exposition à l'amiante au salarié quittant l'entreprise, renforcement de l'indemnisation....

-Le parcours de santé mutualiste

La mutualité est un acteur important du système de santé. A but non lucratif, les mutuelles respectent pour l'essentiel, mais inégalement les solidarités, et subissent la concurrence des assurances privées.

Lors de son congrès de 2006, la FNMF a engagé une démarche pour « permettre à tous les mutualistes qui le souhaitent d'accéder au meilleur des connaissances, des techniques et des

soins ». Considérant que les réformes n'ont pas produit d'amélioration de la qualité du système, que les inégalités persistent, et prenant acte du refus de certains acteurs de transformer le système, la FNMF propose de rechercher la qualité des soins et services, de négocier avec les professionnels le coût des prestations, par exemple, et développer les actions de prévention. La mise en place progressive de ce dispositif s'appuiera sur la Sécurité sociale et sur le médecin traitant. Cette démarche compense les insuffisances de l'Assurance maladie Obligatoire. Pour la FSU, l'Assurance Maladie Obligatoire doit garantir la qualité et l'égalité d'accès aux soins pour tous, il est urgent qu'elle s'y attelle. Faute de quoi, cette proposition pourrait à terme se transformer en filière de soins parallèle.

1-2-3-4 Les politiques familiales

La PAJE (prestation accueil du jeune enfant) doit permettre le libre choix de garde de l'enfant, mais la garde d'enfant à domicile est privilégiée : allocation versée dès le 1^{er} enfant, validation pour la retraite des congés parentaux. L'école maternelle dès 2 ans est mise en cause.

Certaines mesures (garde d'enfant à domicile par le « parent », en fait la mère) ne représentent pas le même risque pour les femmes fonctionnaires, assurées de retrouver leur travail après 6 mois ou plus de non-activité, que pour les salariées du privé ou précaires dans la FP, notamment celles qui occupent les emplois les moins qualifiés et sont tentées par le congé parental de 3 ans, qui peut devenir une « trappe à inactivité ». Le nouveau congé parental d'un an rémunéré à 750 euros mensuels (au lieu de 524 euros), afin de faciliter la réinsertion professionnelle, a été réservé au 3^{ème} enfant, et les sommes allouées, restent peu attractives. Faut-il étendre cette possibilité au 1^{er} enfant ? Quel niveau d'allocation ? Quels autres types d'aide à la famille promouvoir ?

Comment permettre aux deux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et favoriser l'égalité et le partage des tâches dans le couple ? Nous demandons l'allongement du congé maternité. Le congé de paternité n'est que de 11 jours, faut-il l'allonger, le rendre obligatoire ? Partager obligatoirement tout ou partie du congé parental (sachant que le bilan suédois est mitigé) ?

Les aides fiscales à l'emploi de salarié à domicile favorisent les familles à revenu élevé. Il faut redéployer ces aides, vers la construction de crèches, notamment en milieu rural. Les crèches privées, si elles sont agréées par la Caisse d'allocations familiales, peuvent être financées par des fonds publics, l'État prenant à sa charge environ 80% du financement initial et 60 % des frais de fonctionnement. Pour la FSU, c'est un service public de la petite enfance en complément et non en substitution à l'école maternelle qui doit être créé pour satisfaire les besoins.

1-2-3-5 Le handicap et la dépendance :

La loi sur le handicap est un progrès important, mais insuffisant. Il faut aller plus loin pour permettre l'intégration des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement des personnes âgées est créateur d'emplois (environ 350000 à créer dans les 10 ans) pour lesquels il faut exiger des qualifications correspondant aux missions respectives des différents personnels.

Quelles demandes collectives formuler pour les personnes en maison de retraite ou à domicile ? Les propositions concernant les aidants familiaux ne peuvent se substituer à une réflexion de fond sur la prise en charge collective des personnes âgées et /ou dépendantes, qui doit relever de la solidarité nationale. En tout état de cause, le congé pour aidants familiaux, le plus souvent des femmes, ne peut demeurer sans solde, car dans ce cas profondément inégalitaire..

De même si la création du « droit au répit est une bonne chose » cela suppose des créations de structures et des personnels.

L'entrée en bourse des maisons de retraite est extrêmement inquiétante. Là encore, c'est par le développement des services publics que l'on combattrait les inégalités.

- Quel financement ? Faut-il une 5ème branche de sécurité sociale ?

La FSU conteste la création de la CNSA (caisse nationale de solidarité) et son financement par la création d'une journée de solidarité.

Comment la solidarité nationale doit-elle s'exercer pour assurer le financement de ces besoins considérables et en augmentation ?

La création de la CNSA préfigure le développement d'une branche extérieure à la sécurité sociale. Certains ne veulent aucune identification spécifique, mais la situation actuelle avec une multiplication des financements et de leur niveau d'attribution (rôle des départements) n'est pas satisfaisant. Beaucoup, notamment parmi les associations souhaitent une 5ème branche de la sécurité sociale, ce qui permettrait d'en identifier mieux le financement et les prestations.

1-2-3-6 Le droit au logement

L'augmentation des loyers du privé, les exigences de niveau de revenus (jusqu'à 4 fois minimum le montant du loyer), le système de caution solidaire généralisé empêchent les revenus modestes et les jeunes, de trouver un logement dans le privé. La mise sur le marché de 100 000 logements vacants (sur 2 millions) est largement insuffisante. Il faut revendiquer la transparence du nombre de logements vacants dans le public, des critères d'attributions et de leur mise en œuvre, la présence des locataires et des associations dans les commissions, l'application de la loi de réquisition. Une commune sur 2 n'applique pas la loi de solidarité urbaine. Il faut renforcer les pénalités pour les y contraindre... Il faut lutter contre la discrimination pour l'accès au logement (selon la Halde, les personnes d'origine maghrébine ont 1,75 fois moins de chances de pouvoir visiter un appartement, et les personnes d'origine noire africaine 2,5 fois moins). Et les différences de traitement des candidatures s'accroissent lorsque le marché de l'immobilier est tendu (Ile-de-France). Les familles mono parentales sont également plus souvent écartées. Les retraités les plus modestes ont du mal à se loger.

Il faut en finir avec l'habitat insalubre, fournir un effort immédiat de construction de logement social et prévoir un plan de programmation sur la durée.

1-2 -4 Comment financer les grandes fonctions collectives ?

Quelle fiscalité pour financer les grandes fonctions collectives et assurer la justice sociale ?

Les grandes fonctions collectives telles que l'éducation sont menacées, pour des raisons idéologiques, et à cause de leur coût. Celui-ci a tendance à augmenter, parce que la qualité des services rendus progresse. Par ailleurs, le contexte d'une croissance ralentie, change tout aux problèmes de financement : si les dépenses publiques augmentent de 5% par an avec une croissance de 5%, la part des dépenses publiques reste la même ; avec de 2% de croissance par an, la part des dépenses publiques s'accroît de 3%. Enfin, la mondialisation change le rapport des entreprises aux dépenses publiques. Dans une économie relativement fermée, le salaire, du point de vue de l'entreprise, représente un coût, mais aussi la base de la demande. Les prestations sociales financées par les cotisations stabilisent la demande adressée aux entreprises. Le développement de la protection sociale est donc dans l'intérêt des employeurs. Les grandes infrastructures publiques financées par l'impôt constituent un élément essentiel de la demande adressée à certaines entreprises. Dans une économie mondialisée, au contraire, les entreprises ne vendent pas forcément là où elles produisent. Elles cherchent donc à réduire les prélèvements sociaux et fiscaux, dans le contexte d'une concurrence renforcée avec les entreprises produisant dans d'autres pays. Le risque est alors que l'impôt soit prélevé

uniquement sur les facteurs de production qui ne peuvent pas être délocalisés, au mépris de la justice sociale et de l'emploi.

1-2-4-1 Pour un impôt plus juste, plus efficace

L'IRPP dont la progressivité a été réduite par la baisse du nombre de tranches, apparaît souvent lourd pour ceux qui le payent, notamment les classes moyennes, tout en rapportant peu à l'Etat. Comment faire mieux ?

Pour commencer, il faut revenir sur les baisses d'impôt consenties ces dernières années, qui ne profitent qu'aux plus aisés, sans entraîner la croissance promise. Ces baisses concernent le barème de l'impôt, mais surtout les possibilités de déduction ou d'exonération (pour l'emploi d'un salarié à domicile, par exemple), qui ont été élargies au bénéfice principal des plus riches. Les aménagements apportés aux droits de succession, permettent de transmettre des centaines de milliers d'euros sans acquitter le moindre impôt, ce qui détruit l'idée d'égalité des chances. Loin de réduire le nombre et l'importance des niches fiscales, comme il s'y était engagé, le gouvernement en a créé de nouvelles.

Le « bouclier fiscal » doit aussi être supprimé : ce plafond d'impôt a pour effet de supprimer la progressivité de l'impôt au-delà d'un certain niveau de revenu ou de richesse. Il est également nécessaire de lutter afin que disparaissent les paradis fiscaux, qui n'existent que grâce au laxisme bienveillant des grands pays développés.

Ne faudrait-il pas revenir également sur l'imposition séparée, (notamment par l'intermédiaire de prélèvements libératoires), des revenus de la propriété, qui a pour effet de réduire l'imposition du capital ? Ce serait d'autant plus justifié que le partage des revenus n'a cessé de s'infléchir au profit du capital depuis un quart de siècle.

Ces réformes amélioreraient la justice sociale, mais sans hausse importante des rentrées fiscales. L'ISF rapporte 3 milliards d'euros par an et l'IRPP 50 milliards. Une hausse de moitié de ces impôts, ce qui est énorme, ne rapporterait donc qu'un peu plus de 1 point de PIB. Un autre chantier concerne la fiscalité locale. Les inégalités entre collectivités locales sont extrêmes et la péréquation échoue à les réduire. Quels indicateurs utiliser pour la rendre plus efficace (base fiscale par habitant, proportion de rmistes, ...) ?

Les bases des impôts locaux sont injustes et n'ont pas été réformées, depuis des décennies. Il est impératif de réviser la valeur locative foncière. Ne faut-il pas asseoir la taxe d'habitation sur le revenu ? Ce serait un changement important et juste. De même, les bases de la taxe professionnelle doivent être revues, mais certainement pas dans le sens de la réforme en cours. La meilleure solution ne serait-elle pas de l'asseoir sur la totalité de la valeur ajoutée ? Enfin, des marges d'augmentation de l'impôt sur les sociétés existent, surtout si une harmonisation au niveau européen est obtenue. Il faut les utiliser.

1-2-4-2 La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte (TVA, droits sur les carburants, les tabacs et alcools) est un peu plus lourde en France que la moyenne européenne, mais les taux de TVA sont encadrés au sein de l'UE, ce qui limite les marges de manœuvre, comme le gouvernement s'en est aperçu à propos de la restauration. Les impôts indirects ont tendance à accroître les inégalités, car ils portent sur la consommation, qui représente une part du revenu d'autant plus forte que ce dernier est faible. Il ne serait donc pas juste d'accroître la fiscalité indirecte, qu'il s'agisse de trouver de nouvelles ressources pour l'Etat ou de mettre en place la « TVA sociale » que proposent certains.

Cependant, les impôts indirects ont l'avantage de peser sur les produits importés et, au contraire, de ne pas pénaliser les produits exportés. Ils sont donc favorables à la localisation de la production sur le territoire national. Ils sont par ailleurs très productifs.

Il serait sans doute possible d'augmenter les taxes indirectes sur certains produits nuisibles, comme par exemple les automobiles très polluantes.

1-2-4-3 quel cadre fiscal européen ?

Avec la liberté de déplacements des capitaux, la concurrence fiscale s'est instaurée à l'échelle internationale, particulièrement dans l'espace européen. La question de la compétition fiscale entre pays européens prend une nouvelle dimension avec l'arrivée des dix nouveaux entrants et les politiques menées par certains pays, comme l'Allemagne. Les Etats membres de l'UE sont confrontés à un choix clair : ou ils poursuivent la compétition fiscale et provoquent la paupérisation des États, ainsi que l'assèchement de la protection sociale, ou ils recherchent l'indispensable harmonisation fiscale. La FSU refuse la mise en concurrence des systèmes fiscaux, il est nécessaire de procéder à une harmonisation des assiettes de l'impôt sur les sociétés, ainsi que de son taux. Malgré quelques avancées, l'harmonisation de la taxation de l'épargne reste à faire.

Le budget européen doit être alimenté par des ressources publiques suffisantes. L'accord intervenu pour le budget 2007-2013, limitant le budget communautaire à peine plus de 1% du PIB, se fait aux dépens des dépenses pour la recherche et l'éducation, des dépenses d'infrastructures. Ne bénéficiant pas de fonds structurels suffisants, les dix nouveaux pays entrants sont incités au dumping fiscal et social. Le budget européen doit être réévalué de façon significative.

2- Vivre ensemble : pour l'égalité des droits

Le désir de « vivre ensemble », c'est à dire de faire société en faisant reculer les inégalités, est profondément enraciné en France et repose sur les valeurs politiques qui doivent fonder une République sociale. On peut craindre une situation où les groupes sociaux vivraient dans des mondes séparés et sur des valeurs propres, où les politiques sécuritaires se substitueraient à la cohésion sociale.

Cette crainte n'est pas sans fondement. Alors que les classes populaires, fragilisées par le chômage et la précarité, se sentent abandonnées, les classes moyennes éprouvent le sentiment de vivre sous la menace du déclassement. Ces évolutions sont vécues comme des régressions et le sentiment d'impuissance à construire l'avenir s'est répandu. Les jeunes se sentent dans une impasse. A l'opposé, les forces réactionnaires sont à l'offensive, prétendent remodeler la société, et pratiquent ouvertement des politiques inégalitaires.

Cependant, le dynamisme des luttes sociales depuis 1995, les mobilisations autour du TCE et la bataille contre le CPE montrent qu'il n'y a pas de résignation, mais un espoir de construire une autre société.

Les émeutes urbaines de novembre 2006 ont montré que non seulement la société était devenue plus inégalitaire, mais que des discriminations s'exercent contre une partie des classes populaires, de plus en plus reléguées dans des quartiers marqués par une ségrégation sociale et ethnique. Cette révolte qui n'a pas pu trouver d'expression organisée et positive, a traduit l'aspiration de ces jeunes à être reconnus comme étant intégrés à part entière dans la République.

Par ailleurs, des centaines de milliers de personnes vivent en France sans papiers, dépourvus des droits humains et sociaux les plus élémentaires. Là encore, la résignation n'est pas de mise, depuis Saint-Bernard jusqu'à Cachan, les luttes des sans papiers ont été nombreuses. La mobilisation autour des jeunes sans papiers scolarisés marque un tournant, par sa capacité à mettre en mouvement des milieux divers. Le FSU doit contribuer à l'émergence d'une nouvelle image de l'immigration dans l'opinion publique, notamment en valorisant l'apport des migrants, en disant haut et fort que chacun doit être pleinement citoyen là où il vit et

travaille.

La politique sécuritaire et de répression se veut la réponse aux problèmes de la société. C'est une mauvaise réponse. Sans s'attaquer aux causes de la crise sociale, elle organise la surveillance et la répression de certaines populations. Serons-nous plus en sécurité en étant fichés? Avec le projet de loi contre la délinquance, c'est la même logique qui prévaut, celle qui oublie la personnalité des jeunes, celle qui pense que le tout sécuritaire va résoudre les problèmes sociaux, celle d'une stigmatisation des jeunes comme délinquants. La FSU se doit de rappeler que la sécurité, droit incontestable pour chacun, ne saurait s'opposer aux libertés, ni au respect de la dignité humaine, pas plus qu'à la liberté d'aller et venir et aux droits de la défense, sans lesquels il n'est pas de véritable sécurité. Toute action à mener contre l'insécurité ne saurait légitimer des mesures de répression .

Vivre ensemble, ce sont des droits à défendre pour la liberté et l'égalité de tous les citoyens, de toute la population. La diversité est source de richesse économique et culturelle. L'Histoire le montre, toute société qui se replie est condamnée ! Il s'agit de construire un environnement où l'intérêt particulier rejoint l'intérêt général, de réaffirmer la primauté du politique pour engager des choix collectifs accélérant les processus de reconstruction du lien social.

2-1 Contre une société d'exclusion, de discrimination

2.1.1 Pour la mixité sociale

L'espace urbain focalise les tensions de la société urbaine. Agir sur cet espace traduit une volonté politique de ménager des équilibres et de favoriser le vivre ensemble. L'action des pouvoirs publics, doit jouer un rôle décisif dans la lutte contre la constitution de ghettos selon une logique de classes sociales, accentuée par des discriminations selon l'origine nationale. Des populations entières sont stigmatisées et victimes d'une relégation dans des quartiers caractérisés par un chômage massif, l'absence ou l'appauvrissement des services publics, la carence des transports, l'absence de mixité sociale à l'Ecole, l'insuffisance des lieux culturels ou de divertissement, les contrôles aux faciés par la police.

La mixité sociale ne se décrète pas, elle est le produit d'une volonté qui doit être partagée. On ne réalisera pas la mixité sociale par des démolitions d'habitat social lorsqu'elles sont le prétexte d'opérations immobilières, chassant les populations pauvres vers de plus lointaines périphéries. Les conditions de la mixité sociale doivent être créées par une politique de l'emploi, du logement, des transports et par une politique d'équipements, de services et d'écoles de qualité dans l'ensemble de l'espace urbain.

2.1.2 Droits des étrangers

Loi CESEDA

En 2004 selon les chiffres de l'INSEE, les immigrés représentent 8,1% de la population soit 4,9 millions (7,4% en 1990). Les associations estiment que les étrangers en situation irrégulière représentent moins de 1% de la population (entre 200 000 et 400 000). Avec les nombreuses reconduites à la frontière, les interpellations, l'expulsion des squats, le problème des jeunes scolarisés dits « sans papiers », l'immigration est mise au centre des questions de société.

Deux ans après la loi dite Sarkozy du 26 novembre 2003 modifiant la législation sur l'immigration et le droit d'asile, le gouvernement a fait à nouveau adopter le 30 juin 2006 une loi modifiant le code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

S'inspirant pour partie de la politique européenne, la loi légitime l'immigration dans ses aspects utilitaristes : il s'agit de stopper l'immigration « subie », de promouvoir une immigration « choisie » en désignant surtout comme « immigration subie » l'immigration familiale.

La loi s'attaque une fois de plus aux droits et libertés institutionnellement reconnues, à savoir le respect de la vie privée, le droit à mener une vie familiale, la dignité, le droit d'asile, l'intérêt supérieur de l'enfant. La FSU demande l'abrogation de la loi qui prétend trier les « compétences et les talents », les immigrés « rentables », considérés uniquement par leur force de travail en aggravant les conditions de regroupement familial, en réduisant considérablement le nombre des catégories pouvant obtenir de plein droit la seule carte permettant raisonnablement de trouver un emploi stable et un logement, à savoir la carte de résident, en supprimant la possibilité de régularisation après dix ans de séjour en France, en liant la carte de séjour à l'emploi, en sélectionnant les étudiants étrangers dans une approche utilitariste. La FSU dénonce le fichage mis en place récemment contre les militants accompagnant les immigrés dans leurs démarches, notamment en centres de rétention.

La FSU demande la fermeture des centres de rétention, la fin de la double peine, l'accès à la carte de résident, l'abrogation des conditions restrictives imposées au regroupement familial, le caractère suspensif des recours. Elle dénonce les « portails » mis en place aux « frontières » de l'Europe (Maroc – Libye) qui permettent aux pays, aux employeurs de faire leur choix. Elle rappelle que ces milliers de personnes installées en France souvent depuis de nombreuses années concourent à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

Elle demande le respect véritable du droit d'asile garanti à celui ou celle dont la sécurité dans son pays n'est pas assurée et la liberté de circulation inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La FSU rappelle ses mandats du congrès précédent : régularisation de tous les sans papiers. C'est une mesure indispensable pour acquérir une situation stable (emploi, logement, éducation...), lutter contre le travail clandestin et le recours à une main d'œuvre sous payée utilisée à son corps défendant comme outil de déréglementation contre l'ensemble des salariés.

Parallèlement la FSU juge indispensable une politique internationale de co-développement et de paix, en faveur des pays pauvres qui contraignent des millions de personnes à fuir misère, guerre ou violences.

La FSU poursuivra ses engagements dans le cadre le plus unitaire possible et dans le cadre des collectifs, réseaux qui permettent d'élargir les mobilisations et de travailler au plus près du terrain.

Hommes/femmes : une égalité toujours en chantier

Alors qu'il a été conforté par les conquêtes féministes, le syndicalisme a longtemps privilégié l'analyse des inégalités sociales au détriment des inégalités de sexes. Comme l'opinion commune, il a tendance aujourd'hui, tout en prenant mieux en compte cette dimension, à surestimer l'égalité formelle entre femmes et hommes et à sous estimer la persistance des inégalités et les discriminations sexuées. Or la domination masculine se perpétue selon des modalités toujours réinventées. La proclamation du principe d'égalité ne suffit pas à garantir l'égalité réelle entre les sexes. Des efforts colossaux restent donc à accomplir pour réduire l'écart entre le droit et le fait, même dans l'éducation, à la maison, à l'école, dans l'emploi et dans les métiers. Ainsi faute d'y avoir suffisamment réfléchi, l'introduction de la mixité scolaire il y a 40 ans n'a pas produit les effets escomptés. Les choix sexués selon les filières (95% de filles en tertiaire et 5% dans l'industriel) et les disciplines (scientifiques et techniques pour les garçons et littéraire pour les filles) reste la norme.

Aussi devons-nous reconnaître la dimension sexiste de cette orientation générée par les préjugés des rôles dits « féminins » et « masculins » attribués aux disciplines et aux métiers afin de pouvoir agir contre la perpétuation de ces stéréotypes sexistes. Une éducation anti-sexiste permet la construction d'identités personnelles. Cela fait partie des tâches d'un syndicalisme qui œuvre pour la transformation sociale.

En ce qui concerne la carrière et la retraite des femmes, le compte n'y est pas non plus. Malgré des avancées, le déroulement de carrières des femmes est encore en majorité inférieur à celui des hommes. Inévitablement leur retraite l'est aussi. Le recrutement par concours dans les fonctions publiques, qui est un point d'appui essentiel des qualifications et de l'égalité, entretient l'illusion que les femmes sont traitées à égalité avec les hommes. C'est opportunément oublier la structuration de la société définie par la division sexuelle du travail productif et reproductif entre les sexes : les arrêts, les temps partiels, les promotions fondées sur la disponibilité, la notation ... La réforme de la gestion des personnels risque encore de les aggraver.

Certes l'écart entre les positions masculines et féminines s'est forcément réduit. Des bastions masculins sont tombés. Les femmes ont acquis la capacité de décider de leur vie individuellement et socialement. Toutefois même si la division du travail entre les femmes et les hommes contribue à expliquer la permanence des inégalités de sexe, elle ne s'y réduit évidemment pas. Le poids du patriarcat dans l'histoire, dans nos institutions et nos représentations est sans conteste plus décisif. L'égalité est sans cesse proclamée mais les chiffres témoignent sans cesse du contraire : les femmes touchent des salaires et des pensions un tiers inférieur aux hommes. C'est pourquoi la réforme des retraites a touché les femmes de plein fouet et qu'il nous faut toujours la condamner et nous battre pour la modifier.

Le travail parental incombant encore aujourd'hui quasi-exclusivement aux femmes, il appartient aussi à notre syndicat non seulement de réclamer une vraie politique d'accueil de la petite enfance mais aussi d'instituer en son sein une réflexion sur cet état de fait et sur les moyens à mettre en oeuvre pour y remédier, y compris par le questionnement de l'inégalité du travail domestique et les assignations sexuelles issues de la définition sociale de la parentalité.. Les mères – et pères - doivent pouvoir articuler vie syndicale et professionnelle et vie familiale.

Sur toutes ces questions la FSU exige la mise en oeuvre de politiques publiques.

La présence militante des femmes dans les syndicats, leur efficacité, seront d'autant plus fortes que nous lutterons avec la fédération pour une transformation de la société en refusant de laisser aux femmes l'essentiel des tâches familiales quotidiennes (enfants mais aussi parents ou proches qui abordent le grand âge).

Le taux de syndicalisation des femmes dans notre fédération est élevé mais chose curieuse plus on s'élève dans la hiérarchie de l'appareil syndical, plus le taux de féminisation s'amointrit.

En conséquence, le syndicat doit se donner les moyens de permettre l'implication des femmes, à tous les niveaux de responsabilités. Les moyens existent : prise de parole hommes/femmes alternée, décharges, formation syndicale, défraiement, horaires des réunions, modifications statutaires, alternance dès que nous avons des nombres pairs y compris sur les suppléant-e-s, délégations diverses mixtes...

2.1.3 Harcèlement moral et sexuel

2.1.3.1 Harcèlement moral

La violence au travail est une réalité : dans son rapport en 1999, déjà, sur les violences au travail, le BIT faisait du harcèlement moral une des causes essentielles de violence au travail venant juste après le harcèlement sexuel. Plusieurs enquêtes et études ont permis, dans la dernière période, de mettre en évidence deux choses fondamentales :

- d'abord, que la souffrance vécue par un nombre non négligeable de salariés existe réellement et qu'elle est la conséquence d'actes à leur encontre qui portent un nom - le harcèlement moral au travail ;
- ensuite que ceci a des conséquences extrêmement graves sur leur santé, pouvant aller jusqu'à mettre leur vie en danger.

Par violence au travail, on comprend toute situation où une personne est persécutée, menacée ou agressée psychologiquement ou physiquement au travail. Elle peut prendre différentes formes : entre collègues, dans un rapport hiérarchique (ascendant ou descendant). Elle se traduit principalement par des comportements d'agression physique ou verbale (injures, insultes, brimades...). Il n'est pas nouveau que les "pouvoirs" hiérarchiques fassent peser sur leurs subordonnés une pression psychologique visant à les dévaloriser en portant atteinte à la personne en tant que telle (sa personnalité, sa dignité ou son intégrité physique ou psychique), en mettant en péril l'emploi de cette personne, en créant un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ce qui l'est, en revanche, c'est l'ampleur que prend aujourd'hui le harcèlement. Il faut donc en conclure que le harcèlement moral ne peut plus être considéré aujourd'hui simplement comme le résultat d'un comportement individuel, mais s'apparente de plus en plus, dans certaines entreprises ou administrations, à un mode de gestion des personnels. Le développement du travail précaire, de l'intérim, des phénomènes d'externalisation et de sous-traitance, qui viennent fragiliser le contrat de travail, le climat de compétitivité rendent aussi les salariés plus vulnérables aux pressions de la hiérarchie. Il faut déterminer les motivations qui sous-tendent ces actes en milieu de travail à l'égard d'autrui pour construire une véritable stratégie de prévention et de protection de la santé des salariés. Malgré l'adoption de la loi de janvier 2002, la reconnaissance du harcèlement moral apparaît difficile, le passage à la réparation et à la prévention des dommages et préjudices subis l'est encore davantage. La FSU demande une meilleure information des salariés et une application réelle de la législation qui régit actuellement le harcèlement moral. Elle entend travailler à la transformation des relations de travail.

2.1.3.2 Harcèlement sexuel

L'abus d'autorité en matière sexuelle peut prendre des formes très diverses. : promesses, chantage à la promotion, octroi d'avantages, menaces de représailles, contraintes... Le harcèlement ne s'inscrit pas toujours dans la seule relation de pouvoir et peut être le fait d'un collègue de travail. C'est ce drame que vivent de nombreuses victimes presque exclusivement féminines, déjà durement frappées par les discriminations sexistes. Les dévalorisations implicites ou explicites à caractère sexiste au travail sont inacceptables, le harcèlement sexuel au travail doit être farouchement combattu

2.1.4 Racisme, sexisme, homophobie

2.1.4.1 Combattre les discriminations racistes

Les comportements et propos racistes, la xénophobie sont toujours fort présents dans la société française. Le mépris, les paroles de haine, les amalgames sont inacceptables.

La FSU appelle à une action éducative pour montrer aux jeunes en quoi le racisme et la xénophobie sont intolérables. Dans ce cadre, elle participe pleinement à « la semaine contre le

racisme et l'antisémitisme ». Elle continuera de lutter contre les idées d'extrême droite. Il y a une très grande impunité en France vis à vis des actes racistes de discrimination dans l'accès au logement, à l'emploi, et à certains lieux de divertissement (discothèques). La FSU considère que la création de la HALDE est un début de prise en compte... Elle soutient les pratiques anti-discriminatoires comme le testing. Elle estime qu'il faut renforcer l'arsenal juridique contre les discriminations, et surtout veiller à son application par des poursuites judiciaires.

2.1.4.2 Combattre les discriminations homophobes

La FSU a pris une part active dans le combat contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, particulièrement dans le champ éducatif. Elle a largement contribué à la mise en place d'une intersyndicale sur ce thème et participe très activement à son fonctionnement. Elle défend les personnels victimes d'homophobie et considère que ce combat est pleinement syndical. Au côté des associations, elle combat la répression dont sont encore victimes, dans de nombreux pays, les lesbiennes, les homosexuels et les transsexuel-le-s.

De même, elle refuse les inégalités dont sont victimes les homosexuels et les lesbiennes en matière de conjugalité et de parentalité, inégalités qui ont des conséquences graves sur la vie des couples homosexuels et des familles homoparentales. Elle pose donc la question de l'égalité complète dans l'accès au mariage (conséquences fiscales importantes) et dans l'accès à l'adoption (reconnaissance du statut du beau-parent, droit à l'adoption quelle que soit l'orientation sexuelle du demandeur, accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes).

Elle réclame la dépsychiatisation et la reconnaissance de la transexualité, et revendique un accès facilité aux documents administratifs faisant mention du changement d'identité sexuelle, sans que l'ancienne identité soit mentionnée. Elle souhaite que les personnes qui ne veulent pas subir l'opération chirurgicale de changement de sexe puissent tout de même accéder au changement d'identité, dès lors que les expertises psychologiques en confirment la nécessité.

2.1.5 Les droits des personnes handicapées

Depuis plusieurs années, les personnes handicapées réclamaient une révision de la loi de 1975, afin de permettre l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 a permis de réelles avancées sur le plan des principes, mais leur mise en œuvre se heurte à l'insuffisance et aux inégalités des financements.

Le droit à compensation a été reconnu. La loi instaure une garantie de ressources atteignant 80 % du smic pour les personnes dans l'incapacité de travailler, cependant des conditions restrictives en limitent la portée ; le droit à une retraite à taux plein pour les personnes handicapées est dû si elles ont cotisé 120 trimestres.

Les transports en commun, immeubles d'habitation et lieux recevant du public devront être accessibles aux personnes handicapées mais un délai de 10 ans est prévu et sans incitation, ni aides, il est à craindre que l'accessibilité généralisée soit encore retardée.

Les enfants et adolescents handicapés sont inscrits de droit dans l'école de leur quartier de résidence mais les moyens pour l'accompagnement et les soins demeurent insuffisants ce qui est un grave frein à leur scolarisation.

Les sanctions financières sont aggravées pour les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées, et, sur un principe similaire, un Fonds pour l'insertion

professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique a été créé. Mais le droit au travail reste un problème majeur pour les personnes en situation de handicap, dont 30 % sont au chômage.

La FSU, ses syndicats sont engagés dans un travail régulier et en concertation avec toutes celles et ceux qui oeuvrent pour faire progresser les droits de la personne handicapée. Récemment, elle a intégré le conseil national consultatif pour les personnes handicapées (CNCPH). Elle demande, au niveau départemental, à entrer dans les CDCPH pour faire vivre, à tous les niveaux, le principe de non-discrimination

2.1.6. La place des personnes âgées dans la société

L'allongement de l'espérance de vie, les données nouvelles liées au vieillissement, le nombre croissant de personnes retraitées et/ou âgées, modifient sensiblement les repères.. Aujourd'hui, 15% des habitants de l'Union Européenne ont au moins 65 ans. Ce phénomène va s'accroître alors que va diminuer la part des actifs. De plus en plus vont peser sur ceux-ci les charges financières des plus jeunes et des plus âgés.

La plupart des nouveaux retraités vivent aujourd'hui plus longtemps, ils sont plus longtemps en bonne santé et continuent à prendre leur place dans l'espace social.

Ces retraités s'inscrivent dans le présent, même s'ils sont aussi porteurs de mémoire. Certains d'entre eux, co-animateurs d'associations, à des titres très divers, élus municipaux à plus de 50% des élus en France, chercheurs divers, participent à la vie sociale.

Ils ont un rôle à jouer dans le lien intergénérationnel.

Les syndicats doivent mieux prendre en compte cette réalité.

Les retraités connaissent de nombreuses inégalités liées aux ressources personnelles ou familiales, à la différence des conditions de vie, aux problèmes de la santé, aux conditions d'accès aux soins, à un logement décent, aux maltraitances qu'il faut prévenir et sanctionner, à une fin de vie à domicile ou en établissement dans des conditions décentes.

La prise en compte de la dépendance ne peut s'exercer aussi que dans la reconnaissance de l'identité de la personne vieillissante, même en fin de vie, avec ses aspirations, ses attentes. Il faut préserver de bonnes conditions de vie tant à domicile qu'en institution. C'est une responsabilité syndicale et la FSU doit continuer à oeuvrer dans les CODERPA;

Il y a urgence aussi à former des personnels qualifiés dans tous les métiers du médico-social, dans les métiers d'accompagnement ou de soins.

Quelles réponses la société est-elle en mesure d'apporter aux demandes multiples pour permettre une vie digne et pleine, quel que soit l'âge.

Quelles réponses donne-t-on au droit de mourir dans la dignité ?. Chacun n'a-t-il pas le droit de définir sa fin de vie, ce qui peut impliquer, dans des situations exceptionnelles, une aide à mourir strictement encadrée ? La FSU demande un débat national sur cette problématique.

2-2 Droit d'accès à la culture/aux cultures

La pluralité des cultures doit être une évidence. Les cultures sont différentes : elles le sont les unes par rapport aux autres, ni supérieures ni inférieures, contrairement aux assertions du racisme. Dans ce cadre il faut reconnaître les langues et cultures régionales. Aucune culture n'est jamais une totalité complètement isolée ni sans contact avec les autres. Les phénomènes culturels ne sont pas intelligibles en dehors de la réalité sociale dans laquelle ils s'inscrivent.

La culture est un droit fondamental :

Il faut garantir ce droit à la création en s'engageant sur l'investissement en faveur de la culture (1% du budget) pour améliorer et garantir le régime des intermittents notamment. La place prépondérante des grands médias, la révolution numérique, la montée irrésistible de l'audiovisuel ou le développement d'internet posent de manière nouvelle la diffusion des œuvres et leur appropriation. Tout cela provoque la diffusion massive d'une culture de l'écran et sans doute une plus grande individualisation des usagers. Les cultures plus « traditionnelles » (lecture, théâtre, cinéma, danse, musique, musées, sport...) mettent en évidence des pratiques variées. On assiste aussi à une hybridation croissante (culture savante, culture populaire / tradition classique, tout culturel) des univers culturels. Cependant, les comportements culturels restent marqués par des inégalités sociales. Au niveau des choix culturels, la participation démocratique de tous doit l'emporter sur la logique marchande. La puissance publique doit intervenir dans la diffusion pour en assurer le partage. La réforme de la fiscalité doit permettre de donner des moyens aux collectivités territoriales. Assurer la démocratisation, c'est permettre l'accès de tous à la culture, déjà par l'enseignement artistique à l'école, la réduction des coûts d'entrée dans les lieux culturels, la création de centres de spectacle de proximité et une réelle politique culturelle aussi dans les média. Démocratiser l'accès à la culture, c'est aussi considérer le public comme un acteur indispensable dans la construction du sens des œuvres d'art et non comme un consommateur d'un bien économique. Il s'agit de transformer la culture de masse, fabriquée, standardisée en une véritable culture attractive, diverse, « la culture élitaine pour tous ».

La FSU s'est opposée à la loi DADVSI (sur le droit d'auteur) car elle ne respecte pas le nécessaire équilibre entre le respect du droit des auteurs et celui du droit pour tous d'accéder à la culture et à la connaissance. Elle privilégie de façon unilatérale les intérêts de certains lobbies économiques. Cette loi fait également peser une menace sur les libertés et la protection de la vie privée en légitimant la présence de verrous espions dans les fichiers numériques. Les nouvelles pratiques culturelles, fondées sur le partage et l'interactivité, permises par les nouvelles technologies, doivent pouvoir se développer, ce qui implique un large débat démocratique pour trouver un modèle économique qui, tout en respectant les droits des auteurs et des artistes, soit tourné vers l'avenir. La FSU estime que la reconnaissance d'une exception pédagogique est un signe positif, mais regrette qu'elle ne s'applique pas avant 2009. La non reconnaissance du principe d'interopérabilité est une négation des droits des consommateurs et porte atteinte au développement des logiciels libres.

2.3 Contre les politiques sécuritaires : pour le respect des droits et des libertés

L'accentuation des politiques répressives est fréquemment justifiée par les gouvernements par la nécessité de garantir la sécurité et la paix civile.

En fait ces logiques répressives sont destinées à faire taire les forces et les aspirations à plus de justice économique et sociale. Car, aujourd'hui, plus de 9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Pour nous le respect des droits, c'est faire en sorte que tous les droits : logement, travail, santé, éducation, soient garantis à tous.

Les questions de la justice et de la police ne peuvent s'envisager qu'à partir de la justice économique et sociale. La justice devrait être égale pour tous.

La FSU dénonce un affaiblissement des droits de la défense, une justice expéditive, une attaque sans précédent contre la justice des mineurs, une surpopulation carcérale avec dégradation des conditions de vie dans les prisons, la répression des militants associatifs, syndicaux et du mouvement social. L'indépendance de la justice est menacée par l'ingérence du ministère de l'intérieur et par les pressions politiques.

La loi sur la prévention contre la délinquance met en place un dispositif de contrôle social, de maillage serré de la population en appelant à la délation des familles en difficulté et en s'appuyant sur le maire qui voit ses pouvoirs accrus notamment dans le domaine des sanctions. Elle remet en cause le secret professionnel et vise à dénaturer les métiers de l'éducation (enseignants, assistants sociaux, chefs d'établissement...) et ceux du domaine médico-socio-éducatif.

appelés à signaler les jeunes considérés comme potentiellement délinquants (signalement de l'absentéisme, rapport Benisti, INSERM...). C'est un texte centré sur le répressif, qui touche plusieurs domaines de la vie quotidienne. Il fait l'amalgame entre pauvreté et délinquance et voit toute personne confrontée à des difficultés sociales, sanitaires ou de santé mentale, comme un délinquant potentiel.

Ce projet de loi dessine un projet de société qui rompt totalement avec les principes de solidarité et qui rend l'individu responsable de ses difficultés.

2.3.1 La Protection de l'enfance

Le projet de loi de prévention de la délinquance renonce à la notion de protection de l'enfant privilégiant l'approche répressive.

La loi de 1945 avait donné un cadre juridique à la protection de l'Enfance qui a ensuite été organisée autour de plusieurs services comme la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, les services sociaux scolaires. Ces services intervenaient dans le cadre d'une véritable politique de l'enfance, prenant en charge les difficultés des enfants et les traitant en amont pour apporter des solutions et empêcher toute dégradation des situations.

Aujourd'hui de nombreux textes et dispositifs (loi sur la Cohésion sociale, loi sur l'Avenir de l'Ecole et projet de loi sur la Prévention de la délinquance..) mettent à mal l'approche préventive des difficultés de l'enfant.

Nous devons réaffirmer qu'un enfant doit avant tout être protégé. C'est un être en construction et il a besoin de temps pour se construire. Il faut lui assurer les meilleures conditions de vie, et veiller à ce que son environnement social et familial

Ne subisse pas les effets d'une crise économique et sociale.

Autour de cette idée de protection de l'enfance se sont développés des métiers et des pratiques professionnelles qui ont tous pour but de resituer l'enfant dans son contexte et de considérer d'abord et avant tout l'intérêt de l'enfant.

La protection de l'enfance, consiste essentiellement à ce qu'il n'y ait pas de hiatus entre l'intérêt de l'enfant et sa famille, l'intérêt de l'enfant et sa scolarité...

Il faut remettre au premier plan la notion de protection.

Prévention et délinquance sont antinomiques, sauf s'il s'agit de protéger la société.

La prévention qui doit rester notre préoccupation essentielle est celle qui vise à protéger le jeune, et non à le considérer comme un délinquant potentiel.

La FSU doit revendiquer une véritable politique de protection de l'enfance.

La FSU doit réaffirmer que ces services et leurs missions doivent s'inscrire dans les politiques publiques.

2.3.2. Une justice des mineurs spécifique remise en cause, une jeunesse stigmatisée

En posant comme principe la primauté des mesures éducatives sur les mesures répressives, l'ordonnance de 1945 a instauré un service public d'Etat au sein du ministère de la justice, en charge des jeunes délinquants et a mis fin à leur prise en charge pénitentiaire.

Une justice spécifique des mineurs s'est mise en place, soucieuse de resituer les actes de délinquance d'un adolescent dans un contexte social, familial et psychique.

La réforme de l'ordonnance de 45 contenue dans la loi de prévention de la délinquance aggrave le dispositif répressif mis en place depuis 2002 par les lois Perben. Avec des mesures issues d'une justice expéditive qui nient l'environnement du jeune et le temps nécessaire à son évolution, cette réforme vise à traiter les mineurs comme des majeurs.

Les jeunes en difficulté qui commettent des délits, viennent en grande majorité de quartiers ou de milieux défavorisés, marqués par le chômage et les discriminations, et l'absence de perspectives d'intégration sociale ne fait que réactiver des vécus de rejet et d'exclusion.

Ce qui est proposé aujourd'hui ne fait qu'ajouter de l'exclusion à l'exclusion. La construction de nouvelles prisons pour mineurs consacre d'énormes moyens à l'enfermement au détriment de la prévention et du développement des services éducatifs de la PJJ. Ceux-ci prennent en charge les jeunes, au moyen d'un accompagnement éducatif inscrit dans la durée afin de les aider à se structurer et accéder à l'autonomie. Les orientations sécuritaires instrumentalisent l'action éducative pour les mettre uniquement au service de l'exécution de la peine. Elles vont dans le sens de la relégation et du dressage des jeunes et détournent ainsi le sens de l'action éducative au profit d'un objectif de maintien de l'ordre.

La FSU se bat pour des politiques sociales et anti-discriminatoires ambitieuses, une justice spécifique des mineurs basée sur le droit à l'éducation. Elle revendique que tous les moyens soient dédiés aux services éducatifs de la PJJ pour la mise en œuvre des mesures éducatives civiles et pénales et se prononce pour l'abrogation des lois Perben I et II.

2.3.3. Pour une justice pénale respectueuse des droits :

Le service public de la justice doit être accessible à tous, se doit d'être équitable et doit garantir les libertés individuelles à tous les stades de la procédure pénale, de la poursuite à l'exécution des peines.

Les décisions de justice doivent être prises selon les principes suivants : légalité, proportionnalité, individualisation des peines . La procédure pénale a été largement modifiée depuis 2002 avec pour conséquence le renforcement des pouvoirs de la police parfois au détriment des libertés individuelles, et une restriction des droits de la défense. Pour la FSU, la présence de l'avocat doit être renforcée à tous les stades de la procédure pénale. Sa présence doit également être assurée dès la première heure de la garde à vue. Il est nécessaire de réserver la détention provisoire à un usage réellement exceptionnel, en limitant les situations dans lesquelles elle est possible, ainsi que sa durée.

Le droit à un procès équitable est remis en cause par la volonté de « désengorger » les tribunaux : absence de procédure contradictoire, justice expéditive, priorité donnée à l'aveu au détriment de l'examen des preuves (par exemple : procédure de « plaider coupable »).

Depuis 2002, la politique pénale est uniquement orientée sur la répression et fait de l'emprisonnement la sanction omniprésente .Pour la FSU, il faut privilégier les peines alternatives et restrictives de liberté, davantage orientée sur la réparation du dommage causé et sur la réinsertion du condamné. La FSU demande la révision de l'échelle des peines. Il est essentiel aussi que l'aménagement des peines devienne le principe et non l'exception en application de la recommandation européenne sur la libération conditionnelle (2003).

Les conditions de détention ont été dénoncées dans de nombreux rapports. La loi du 15.06.2000 prévoyait l'encellulement individuel, dont la mise en place ne cesse d'être

reportée (La FSU revendique l'instauration d'un *numerus clausus*). Le gouvernement a lancé un vaste programme de constructions, qui plus est- sous forme de partenariat public-privé (alors que la recommandation européenne sur le « surpeuplement carcéral » prévoit des mesures d'une autre nature).

Il est urgent de sortir enfin les établissements pénitentiaires et les PPSMJ (personnes placées sous mains de justice) « de l'exception juridique » que dénonçait, en 2004, la CNCDH. Il faut donc instaurer un réel contrôle extérieur des prisons. La France doit enfin ratifier le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, qu'elle a signée en 2005. Ce protocole prévoit un système d'inspections régulières des lieux de détention afin de prévenir des pratiques abusives et d'améliorer les conditions de détention.

Le service public pénitentiaire doit favoriser la prévention de la récidive. Les personnes détenues doivent pouvoir bénéficier de l'application du droit du travail, d'un droit à la formation professionnelle, d'un droit de transfert dans un établissement. Les unités de vies familiales doivent être généralisées. La FSU revendique la mise en œuvre rapide des Règles Pénitentiaires Européennes (adoptées le 11/01/06) sur l'ensemble du territoire national.

2.3.4 Fichage

La FSU s'inquiète de l'interaction des fichiers entre les différentes administrations propice à organiser des repérages des populations dites à risques. Elle s'oppose à l'organisation systématique du fichage de la société à travers diverses lois, à l'utilisation de la biométrie dans les établissements scolaires qui deviennent ainsi des terrains d'expérience pour habituer les jeunes au contrôle. Elle s'oppose également à l'extension du champ du FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) prévu par la loi du 18 mars 2003 sur « la sécurité intérieure ». Créé initialement en 2000 pour les infractions de nature sexuelle, puis étendu en 2001 aux crimes, le FNAEG a été étendu à la quasi-totalité des crimes et délits d'atteintes aux personnes et aux biens (vols, destructions, coups et blessures volontaires...). On assiste ainsi au fichage de quasiment toutes les personnes ayant connu une mise en cause par la police ou la justice, amalgamant ainsi violeurs et militants.

2.3.5

Le congrès devra mener une réflexion sur la police (organisation, missions...)

2.3.6 Amnistie

La FSU réclame l'amnistie pour les jeunes condamnés lors du mouvement lycéen, lors des émeutes de 2005, lors de la lutte anti-CPE et pour les militants syndicaux ou associatifs

Partie3 :

Pour une mondialisation fondée sur les droits. Pour un développement durable et solidaire

3-1- Rompre avec un système mondial qui engendre pauvreté, inégalités, guerres et catastrophes

3-1-1La mondialisation actuelle met en concurrence les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Elle se traduit par un élargissement de la pauvreté, un approfondissement des inégalités sociales dans la plupart des sociétés, et des inégalités Nord-Sud à l'exception des

économies émergentes comme la Chine. Les droits sociaux sont réduits ou niés, les services publics sont remis en cause et privatisés.

L'action des organisations internationales (FMI, BM, OMC) et les politiques des Unions régionales (l'UE, l'ALENA, le ZLEA) sont orientées vers la libéralisation et la marchandisation des activités humaines.

Le modèle de développement impulsé par le capitalisme remet en cause les limites des écosystèmes et met en danger les droits des générations futures. Ce modèle productiviste a engendré l'épuisement de certaines ressources non renouvelables (métaux, combustibles fossiles), des pollutions globales, un renforcement de l'effet de serre modifiant le climat. Les biens communs de l'humanité (les ressources naturelles, le vivant, les connaissances) sont menacés d'appropriation par le biais de brevets et/ou du fait de l'existence de monopoles.

3-1-2 La résistance des peuples contre ce modèle et la domination impérialiste des pays du Nord sur les pays du Sud s'est renforcée ces dernières années. L'émergence du mouvement altermondialiste et des forums sociaux depuis Seattle et Porto Alegre en est un signe. Un espoir est né autour du slogan « un autre monde est possible ». Le syndicalisme international a commencé à prendre conscience de la nécessité d'opposer la force collective des salariés aux lois de la concurrence. Dans de nombreux pays la révolte contre l'injustice et l'exploitation progresse, même dans un pays où les droits ne sont pas reconnus comme en Chine. En Amérique Latine, des mouvements contre la privatisation de l'eau ou de l'énergie ont été victorieux, et des changements politiques se sont produits.

Ces luttes revendiquent la satisfaction des besoins essentiels et la reconnaissance des droits fondamentaux, comme les droits à la sécurité et l'autonomie alimentaires, à l'emploi et au revenu dans des conditions décentes, les droits politiques et syndicaux, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits à la protection sociale, à l'éducation et la culture, le droit à un environnement sain et à l'accès aux biens publics mondiaux comme l'eau, l'air,...

3-1-3 La globalisation économique libérale s'accompagne d'un développement de la guerre. Les zones de conflits augmentent et la population qui y vit approche le milliard.

Le mécanisme de « guerre globale et permanente », sous hégémonie des États-Unis et avec la marginalisation des Nations-Unies répond tant à des motifs économiques que geo - stratégiques. C'est la construction d'un nouveau conflit global à partir d'une représentation du monde fondée sur des distinctions irréductibles : Occident/Islam, Bien/Mal, un "conflit de civilisation" qui produit une logique de guerre infinie et une spirale où guerre et terrorisme s'alimentent.

Le bilan de l'intervention militaire en Irak est à ce titre édifiant : des dizaines de milliers de morts, et dont la plus grande partie sont des victimes civiles, la mise en place d'un protectorat américain qui se solde par un renforcement des intégrismes et une situation de guerre civile. La population irakienne est plongée dans la pauvreté et les ressources du pays détournées au profit de quelques uns et des pays de la coalition américano-britannique.

La guerre en Palestine et au Liban menée par l'armée israélienne a entraîné de très nombreuses victimes, des destructions considérables; des crimes de guerre ont été commis. Une fois encore le droit international a été bafoué.

Les guerres liées au contrôle des ressources et des territoires sont toujours d'actualité.

La question du développement n'est pas indépendante de la question du règlement des conflits et de leur prévention.

En Afrique, la France porte toujours une lourde responsabilité dans la situation de pauvreté et d'absence de démocratie de la plupart des pays par le soutien, notamment militaire, qu'elle

apporte aux régimes dictatoriaux et corrompus. La FrancAfrique sévit toujours. Les formes de répression, appuyées sur des idéologies sécuritaires, construisent l'intolérance et mettent en danger les libertés publiques et la démocratie.

3- 2-Pour un nouvel ordre économique mondial

3-2-1 Un nouveau système international doit prendre en compte les deux dimensions essentielles, la construction de la paix et le règlement des conflits, d'une part, le système de relations internationales favorisant la transformation des sociétés dans un sens de liberté et d'égalité, de l'autre. Le droit international ne peut être fondé que sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies et permettre de garantir les droits fondamentaux. : justiciabilité des droits, définition des instances de recours à l'échelle de la mondialisation. Cette évolution a été amorcée par les Nations Unies dans la préparation du Protocole additionnel facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, protocole demandé par la Conférence Mondiale de Vienne sur les Droits de l'Homme, en 1993.

3-2-2 B/ La FSU s'est engagée contre la tentative de l'Union européenne, des Etats-Unis, et de l'OMC, d'imposer, avec le cycle de Doha, un libre-échange généralisé, avec pour les pays du Sud l'ouverture de leurs marchés de produits industriels et de services, et pour les pays du Nord la protection des droits de la propriété intellectuelle. L'opposition des pays du Sud, ainsi que le refus américain et européen de mettre fin à leurs subventions des exportations agricoles ont provoqué l'enlisement provisoire de la négociation. C'est pourquoi les grandes puissances occidentales multiplient les accords bilatéraux, en imposant leurs conditions. La FSU demande un moratoire sur l'AGCS, et l'exclusion de l'éducation, ainsi que celle de l'ensemble des biens communs, de la négociation sur les services.

Les règles du commerce international doivent être subordonnées aux normes environnementales, sociales, sanitaires et culturelles, au respect des droits de l'homme et démocratiques. Le droit à la diversité culturelle doit être reconnu conformément à la Déclaration universelle de l'UNESCO. L'accessibilité des pays du Sud aux médicaments, notamment aux génériques, doit être garanti, l'accord OMC de 2003 sur les génériques anti-Sida doit être revu dans ce sens.

Les accords internationaux, notamment commerciaux, doivent être soumis au contrôle parlementaire et au débat citoyen. L'amélioration des normes sociales et écologiques, notamment par un effort d'harmonisation, doit accompagner la croissance des échanges. Les choix d'organisation sociale et de stratégie de développement, par exemple de protéger l'économie nationale contre l'intégration forcée au marché mondial, doivent rester entre les mains des peuples, ils ne peuvent être dictés par des organisations internationales comme l'OMC, la Banque mondiale ou le FMI.

3-2-3 Redistribuer la richesse et financer le développement

Cela passe par :

- l'annulation sans condition de toutes les dettes publiques des pays du Sud.
- la suppression des paradis fiscaux et des zones de non droit
- un contrôle strict des mouvements de capitaux et par la mise en place de taxes globales (sur les mouvements de capitaux, les ventes d'armes, les transports aériens, écotaxes, ..), dont le produit sera affecté aux pays en développement.
- l'abandon de tous les plans d'ajustement structurel, la mise en place de fonds de développement gérés par les populations.

- L'organisation d'un système de financement international en faveur des pays en développement.

Une augmentation de l'aide au développement des pays du Nord pour les pays du Sud est nécessaire; toutefois il faut débattre des problèmes que cela pose : les aides des pays du Nord ne doivent pas être conditionnelles, ni être l'occasion d'imposer leur stratégie de développement. Comment peut-on exercer un contrôle démocratique et citoyen?

Est-il envisageable de mettre en place des organes de contrôle de cette aide?

En matière de pauvreté les « objectifs du Millénaire » fixés à Dakar en 2000 sont insuffisants puisqu'il s'agit de réduire de moitié la très grande pauvreté d'ici 2015. Quels modes d'action envisagés pour aller au delà des pseudo-solutions envisagées?

3- 3 pour la paix, le droit des peuples

3-3-1. Il est de notre responsabilité de condamner toutes les atteintes au droit, aux libres choix des peuples. La FSU condamne toutes les ingérences étrangères quelles qu'elles soient.

3-3-2. Les nations industrialisées vendent des armes et entretiennent pour leur plus grand profit (stratégique, énergétique ...), les risques de conflits militaires. La FSU réclame un moratoire sur toutes les ventes d'armes.

3-3-3 Elle condamne l'occupation de la Palestine ou de l'Irak, le soutien par la France, de régime néo-coloniaux, de dictatures à bout de souffle en Afrique. Elle condamne l'intervention unilatérale ou partisane de forces armées étrangères dans les pays souverains et demande leur retrait. Il nous faut favoriser et soutenir les solutions qui ouvrent de nouvelles voies de progrès pour les populations.

3-3-4 La FSU rappelle son attachement au rétablissement de la paix et de la négociation. Cela passe par la garantie des droits des peuples du Liban, de Palestine et d'Israël à vivre en paix dans des états aux frontières sûres et reconnues. Elle s'associe aux demandes de poursuites pénales et aux demandes d'indemnisations des victimes par l'Etat d'Israël, responsable des dégâts commis avec le déclenchement de la guerre au Liban et en Palestine et aux demandes d'aide de la communauté internationale. La FSU demande que cessent en Cisjordanie et à Gaza les actions militaires et le blocus de fait qu'impose le gouvernement israélien. Elle demande que toutes les colonies de Cisjordanie soient démantelées, les territoires occupés évacués et que le mur d'annexion soit détruit. Elle demande le rétablissement des aides européennes à l'Autorité Palestinienne. La FSU demande à la France et à l'Union européenne d'utiliser les moyens de pression à leur disposition et en particulier de suspendre l'accord d'association Israël-UE jusqu'à ce que les colonies juives de Cisjordanie soient démantelées, les territoires occupés évacués et que le mur d'annexion soit détruit. Elle demande le rétablissement des aides européennes à l'Autorité Palestinienne.

Quelle position adopter vis à vis de la FINUL et de son mandat?

3-3-5. En Afrique, la France doit cesser son soutien multiforme aux dictatures, et retirer ses troupes d'Afrique. La FSU exige une commission d'enquête parlementaire sur les crimes de l'armée française en Afrique. Elle estime nécessaire le développement et une réelle prise en compte des recherches universitaires sur le colonialisme et le néo-colonialisme et condamne les mémoriaux et stèles des nostalgiques des colonies (à commencer par le Mémorial National de l'Outre mer en construction,).

3-4. Les Nations Unies sont l'objet d'une immense attente, celle d'une institution qui assurerait la régulation d'un système international, d'une défense possible des droits de tous

les peuples et des droits des États les moins influents. Force est de constater que l'ONU se révèle impuissante à empêcher les conflits. Les États ne respectent pas leurs engagements et il n'y a pas de sanctions possibles. Elle est souvent ramenée au rôle d'une chambre d'enregistrement au service des grandes puissances occidentales... Le Conseil de sécurité est discrédité par sa pratique du « deux poids, deux mesures » dans le règlement des conflits. Ses cinq membres permanents, disposant du droit de veto, sont les principaux exportateurs d'armes et auteurs de guerre. Faut-il supprimer le conseil de sécurité, le réformer ? L'ONU doit-elle et peut-elle être réformée?

Comment répondre à l'objectif « d'harmonie universelle », de respect du droit international?

3-5 Un autre regard sur les migrations

L'Union européenne, et plus particulièrement le gouvernement français, ont choisi de verrouiller les frontières et de durcir les contrôles. Cette politique est loin d'être dissuasive car les flux de migrations reposent essentiellement sur les écarts de développement et les déséquilibres démographiques.

Par contre, elle alimente de fait l'immigration clandestine. Chaque jour, des images parviennent de ces milliers de femmes et d'hommes qui tentent de fuir la misère, la guerre, le totalitarisme religieux ou politique, le manque d'espoir.

Cette population de travailleurs sans droits est exploitée par des entreprises qui représentent une part non négligeable de la production de certains secteurs.

La lutte contre les clandestins insécurise de manière permanente les immigrés en situation régulière. Le durcissement des lois fait basculer des immigrés réguliers dans l'illégalité, et transforme des travailleurs en délinquants, susceptibles de remplir prisons et charters.

La migration devient un délit poursuivi à la fois par les pays d'origine et par les pays de destination. En Europe, cette criminalisation de la migration réduit les politiques migratoires à une panoplie militaro-policière au lieu de travailler à une insertion sociale.

La liberté de circulation qui fait pourtant partie des droits fondamentaux reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'est pas respectée.

Les déséquilibres démographiques vont générer de nouveaux flux d'immigration. L'Union européenne, ainsi que le gouvernement français, mènent une politique d'« immigration choisie », qui implique le « pillage des cerveaux » des pays du Sud, et préconisent de lier contrat de travail et titre de séjour, c'est à dire de subordonner davantage le salarié à l'employeur, créant ainsi un risque majeur d'abaissement des normes sociales pour l'ensemble des travailleurs.

La France doit développer un autre regard sur l'immigration : un pays est riche de sa diversité. Elle doit mener une politique qui assure l'égalité des droits pour tous dans tous les domaines et garantit véritablement le droit d'asile.

La véritable solution est dans un développement économique et social plus équilibré de la planète. Il s'agit de développer une stratégie nationale et européenne de coopération et de co-développement en faveur de ces pays dont les forces vives sont affaiblies par l'émigration.

3- 6 : Développement durable; protéger l'environnement et les ressources naturelles

3-6-1. Le mode de vie des pays industrialisés, Etats-Unis et Europe en tête pose de graves problèmes car il consomme à outrance les ressources naturelles et énergétiques.

Au plan international, l'administration Bush a pris la grave responsabilité de refuser le protocole de Kyoto, alors que les États-Unis sont le principal responsable de l'émission des gaz à effet de serre. Le modèle social américain est gaspilleur d'énergie, son extension à des

pays émergents comme la Chine ou l'Inde provoque des inquiétudes.

Le gouvernement français a accordé des « droits à polluer » de façon laxiste aux industriels et la politique du tout routier contribue fortement à l'effet de serre.

Les débats autour de la « décroissance » montre qu'il est difficile d'envisager un développement durable sans remettre en cause des modes de vie et de consommation gaspilleurs d'énergie et qui conduisent à la dégradation de l'environnement.

Le succès du commerce équitable ou de l'agriculture biologique montre que ce souci est partagé par des fractions croissantes de la population.

3-6-2- Pour la FSU, le développement durable représente la seule voie de développement, pour le présent et l'avenir, qui vise à concilier les dimensions sociale, écologique et économique tout en favorisant la participation des citoyens aux prises de décision.

la FSU considère que certains espaces essentiels_(forêts tropicales, déserts arctiques et antarctiques,...) doivent être prioritairement protégés.

Le principe de précaution doit être réglementé au niveau européen afin de l'harmoniser et le rendre plus efficace. Son application à tous les nouveaux produits devra s'accompagner d'une formation au risque environnemental des salariés des entreprises et d'un contrôle par les services de l'environnement.

Le principe de précaution doit permettre de revenir en arrière si le risque a été surestimé ou s'il n'est pas avéré.

la FSU soutient des opérations de boycott ciblé d'entreprises. Elle soutient le collectif « De l'éthique sur l'étiquette ».

la FSU est favorable à l'élaboration d'une "charte pour le vivant", un contrat dans lequel la nature a des droits et l'homme des devoirs envers elle.

Le ministère chargé de l'environnement se doit de montrer l'exemple pour mettre en pratique le développement durable, en particulier dans le domaine des appels d'offres publics qui contiendront des clauses environnementales (par exemple des constructions respectant les principes HQE) et sociales (garantissant le respect des conventions internationales du travail et le droit français).

La FSU fera pression autant que nécessaire, pour que le ministère et ses établissements publics appliquent ces règles qui sont admises dans le nouveau code des marchés publics depuis mars 2001.

La participation des citoyens à la préparation des projets, et notamment pour en limiter les impacts environnementaux, est un progrès pour la démocratie.

La concertation n'est pas une remise en cause du pouvoir des élus. Pour rendre cette concertation efficace et féconde, la FSU insiste sur la nécessité d'amplifier les actions d'éducation à l'environnement, de sensibilisation et de participation citoyenne.

Conformément à ses missions, le ministère chargé de l'environnement se doit de promouvoir une politique d'éducation à l'environnement pour faire partager ses objectifs par le plus grand nombre.

3-6-2-1. Une autre politique des transports

Les modes de transport qui ont le plus progressé (transport routier et aérien) sont les plus coûteux en énergie et les plus nuisibles en matière d'environnement. L'actuel gouvernement n'a pas réellement infléchi la politique en faveur du routier, a sérieusement réduit ses ambitions en matière d'infrastructures ferroviaires et des transports collectifs urbains,

reportant le poids du financement sur les collectivités locales. En privatisant les autoroutes, il s'est privé d'un moyen de financement du transfert vers d'autres modes de transport.

Malgré quelques avancées (sécurité des transports maritimes, normes de pollution des véhicules), la Commission européenne s'est surtout préoccupée de libéraliser les transports ferroviaires, aériens et maritimes, renonçant à une politique volontariste de mise en place d'infrastructures et de services publics européens, notamment dans le domaine ferroviaire. La Commission autorise le dumping social dans le transport routier, et l'épisode du transport des déchets toxiques en Côte d'Ivoire montre à quel point la réalité dément les discours : la moitié des déchets européens sont transportés illégalement, et le Sud est la poubelle des pays du Nord.

Il faut découpler dans la mesure du possible les besoins en transports de la croissance économique. Cela passe par une remise en cause du modèle capitaliste actuel (flux tendus, externalisations, globalisation,...) pour privilégier des circuits plus courts production/consommation, par une politique d'aménagement du territoire et de l'espace urbain, par une politique privilégiant les transports en commun.

Il faut réorienter les transports vers les modes les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, et pour cela financer le développement d'infrastructures ferroviaires et fluviales, taxer davantage le transport routier et mettre un terme au dumping social qui en baisse artificiellement les coûts. Il faut financer le développement du fret ferroviaire et impulser une harmonisation européenne. L'Union européenne doit se doter d'une réelle politique des transports passant par des moyens de financement public, l'harmonisation sociale et des taxes, ainsi que celle des infrastructures. L'Union européenne doit prendre des mesures sérieuses pour la sécurité des navires et leur contrôle.

3-6-2-2. Eau

L'eau est un bien fondamental, tous les citoyens doivent pouvoir accéder à une eau de qualité. Le modèle de gestion déléguée à de grands groupes industriels est un facteur de prix élevés par rapport à la régie directe.

Il faut une politique qui préserve en amont la qualité de l'eau en agissant directement sur les sources de pollution (taxer l'agriculture polluante, arrêt du subventionnement des cultures irriguées,...).

La puissance publique (État, collectivités territoriales et établissements publics) est garante de la protection de la ressource, de sa mise en valeur et de son développement dans le respect des équilibres naturels. Malgré des législations successives, des programmes d'investissements lourds, aujourd'hui grand nombre de régions ont des eaux de surface et des nappes souterraines polluées.

La FSU considère que les collectivités locales doivent exercer correctement leurs prérogatives de gestion de l'Eau. La condition en est une exigence de transparence absolue tant au niveau des choix (régie directe ou gestion déléguée au privé ?) que de la mise en œuvre de ces choix.

La FSU dénonce la contradiction entre certaines politiques publiques - en particulier les politiques agricole productiviste et de l'urbanisme - et la politique de l'eau.

Elle considère que le projet de loi sur l'eau présenté au Parlement en 2006, ne répond ni aux attentes des citoyens, ni aux exigences de la préservation de la ressource et ne donne pas d'outils suffisants aux services de l'Etat pour mettre en œuvre la politique de l'eau.

3-6-2-3 Énergie

La priorité doit être donnée aux économies d'énergie dans le domaine des transports, de l'habitat, de l'industrie. Réduire les consommations d'énergie des particuliers, des entreprises, des collectivités, constitue une priorité de la lutte contre le changement climatique. De surcroît, les économies d'énergie permettent d'épargner les ressources épuisables indispensables. Elles renforcent la possibilité de sortir du nucléaire.

Le développement de l'utilisation des énergies solaire, éolienne ou géothermique, autres alternatives au « tout nucléaire », nécessite un positionnement visible de l'Etat.

En plus de l'option « grands équipements », la FSU demande que l'Etat soutienne l'utilisation individuelle des énergies renouvelables, favorisant ainsi la participation plus grande des citoyens.

Le budget recherche et développement de ces énergies nouvelles doit être augmenté.

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, la privatisation d'EDF et de GDF entraînent de graves problèmes (suivi et risques du nucléaire, coût, sécurité d'approvisionnement, sous investissement), bien illustrés dans certains pays, comme les Etats-Unis.

La politique du tout nucléaire, décidée sans évaluation des impacts à long terme, sans débat démocratique et sans transparence pour les citoyens, est un exemple extrême de l'instrumentalisation de scientifiques par les lobbies économiques.

Compte-tenu des risques, du problème posé par les déchets radioactifs, la FSU doit-elle s'opposer au développement du nucléaire et notamment au lancement de nouvelles générations de réacteurs (EPR) ? L'objectif de «tendre à remplacer le nucléaire » (congrès FSU Perpignan) est-il possible?quelles conséquences, quels obstacles, quelles réponses?

La FSU demande qu'un débat public soit mené sur la politique énergétique française.

3-6-2-3 Les politiques agricole et agro-alimentaire

La Politique agricole commune (PAC), à visée uniquement productiviste, mise en place dans les années 60, a eu pour conséquence non seulement la destruction de l'agriculture paysanne et des emplois qu'elle générerait, mais aussi celle de l'économie et de la société paysanne, des paysages ruraux, des milieux naturels et de la ressource en eau. Elle explique le retour de certaines catastrophes dites naturelles.

La réforme de la PAC a imposé aux états européens d'intégrer les objectifs environnementaux pour l'attribution de ses aides aux agriculteurs. Pour autant, surproduction, pollution (des nappes notamment) et déprise agricole affectent encore largement les espaces ruraux et se traduisent toujours par des coûts économiques, écologiques et sociaux très lourds pour toute la collectivité.

La FSU propose, au contraire, l'aide au développement d'une agriculture durable et des emplois qu'elle génère, intégrant la préservation des écosystèmes et le maintien des paysages naturels et ruraux. Cela implique un changement radical de la politique commerciale, des aides et des primes.

La FSU considère que la sensibilisation du monde agricole aux enjeux agri-environnementaux ne suffit pas pour rebâtir une autre politique agricole, même si la formation aux nouvelles techniques est un facteur important. Il souhaite que l'Etat apporte plus de soutien aux agriculteurs qui pratiquent une agriculture durable, accorde des aides dégressives en fonction

de la surface d'exploitation, et contrôle effectivement l'efficacité de toute mesure agri-environnementale.

3-6-2- 4. OGM : appliquer le principe de précaution

Face à toutes les incertitudes scientifiques et aux questions sur les risques sanitaires soulevées par les OGM, la FSU demande de l'arrêt de la dissémination des OGM et ensuite à une analyse de la situation - générale et au cas par cas - par des chercheurs indépendants. La non contamination des semences est une priorité essentielle pour sauvegarder la biodiversité agricole, la liberté de tout agriculteur de produire sans OGM doit être garantie. Toute contamination, de quelque origine que ce soit, va à l'encontre de cette liberté et doit être sanctionnée.

La FSU se prononce pour l'adoption immédiate d'un moratoire sur toutes les cultures et essais d'OGM, pollinisables, en plein champ pour permettre la réalisation d'études sérieuses et approfondies sur les effets cumulés à long terme.

La FSU demande que les recherches scientifiques se poursuivent en ce domaine dans le cadre d'un protocole garantissant la sûreté et un contrôle démocratique.

Elle se prononce pour l'élaboration d'un projet de loi qui préserverait les systèmes agraires existants, protégerait l'environnement et les citoyens de la contamination génétique, et permettrait le choix des producteurs et des consommateurs à produire et à consommer sans OGM.

La FSU condamne les tentatives des lobbies semenciers de s'approprier le capital génétique des plantes à des fins mercantiles.

Il est nécessaire de veiller aujourd'hui au maintien d'une véritable réserve génétique, comprenant non seulement les espèces végétales d'intérêt économique mais aussi les espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées et non toutes actuellement « utiles », mais susceptibles de répondre aux besoins futurs et imprévisibles de l'homme.

La FSU s'inquiète des modifications artificielles du génome à des fins alimentaires et surtout commerciales; elle s'oppose à la brevetabilité du vivant.

La culture d'OGM pose un problème de société et justifie qu'un débat public citoyen soit organisé. Les actions comme celles des faucheurs volontaires s'inscrivent dans ces objectifs et réaffirment que le vivant n'est pas une marchandise

3-6-2-5. La politique de protection des espaces, des espèces et des milieux

La FSU rappelle que les espaces naturels, les espèces sauvages, les paysages, la diversité, qui constituent des équilibres biologiques fragiles, font partie de notre patrimoine commun. Déclarées d'intérêt général depuis 1976, leur préservation et leur gestion constituent une politique environnementale primordiale, dont l'Etat est le garant.

La FSU exige que l'Etat définisse et assume une politique claire de protection des espaces naturels, des paysages remarquables et des espèces, dégagée des lobbies et appliquant à bon escient les directives communautaires, les conventions internationales et les réglementations en vigueur ; à cet effet, des moyens appropriés devront être dégagés, équivalents à ceux consacrés à la lutte contre les pollutions ou les risques.

La politique forestière doit être moins orientée vers la sylviculture mais prendre en compte tous les aspects de la forêt (économique, écologique et sociale).

Le littoral continue d'être soumis à de multiples pressions menaçant des milieux fragiles. La FSU réclame un renforcement de la politique de sauvegarde du littoral ; ce qui implique une meilleure coordination entre les différentes administrations oeuvrant sur cet espace.

3-6-2-6. La prévention des pollutions et des risques industriels

L'Etat et les collectivités locales s'illustrent par leur carence vis-à-vis de la prise en compte du risque industriel dans les décisions d'implantation industrielle et d'urbanisation.(cf : AZF)
La FSU demande que les réglementations soient appliquées et que les moyens de contrôle soient renforcés.

La reconquête de la qualité de l'air, la dépollution des sols industriels, la reconversion de l'industrie vers des filières compatibles avec l'environnement devraient orienter la politique industrielle. Force est de constater que cette politique n'existe plus, en dehors des financements au titre de l'aménagement du territoire.

La FSU dénonce l'absence d'information et de formation, qui caractérise ce secteur ; il souhaite que les recherches en technologies propres soient renforcées.

3-6-2-7. les crises sanitaires ne sont pas une fatalité

La propagation des crises sanitaires s'explique pour partie par une libéralisation et une mondialisation sans contrôle des marchés, et par le démantèlement des systèmes sanitaires ou vétérinaires. Elles frappent le plus souvent les populations les plus pauvres.

Le rétablissement des contrôles publics, une réelle politique de recherche (en particulier pour les maladies sévissant dans les pays du Sud) et de prévention, offrant à tous un service de santé publique de qualité sont indispensables. Ces crises sanitaires exigent une coopération internationale.

4) Démocratie, citoyenneté

4-1 : société civile, processus participatifs, nouvelles formes d'engagement

La démocratie institutionnelle est en crise. L'affaiblissement du contrôle parlementaire, résultant des institutions non-démocratiques de la Vème république a introduit un débat sur les institutions. La puissance des lobbies économiques, leur prétention à monopoliser l'expertise, leur lien étroit avec le monde des décideurs politiques, la main mise des médias sur le débat public, ont court-circuité la délibération démocratique. Des questions importantes, bien que fortement ressenties dans l'opinion publique, n'arrivent pas à s'intégrer dans l'agenda politique, ou y arrivent très tard.

La construction européenne a provoqué le transfert de pouvoirs importants au niveau européen sans que des mécanismes de contrôle démocratique soient mis en place.

La décentralisation a accru les pouvoirs des collectivités locales dans un contexte où les contre-pouvoirs sont faibles et les marchés publics opaques. Sous l'impulsion des politiques libérales, des pouvoirs importants de régulation ont été transférés à des agences « indépendantes » qui sont amenées à faire des choix politiques en dehors de tout contrôle des institutions démocratiquement élues et du débat citoyen.

Par ailleurs, après le constat de l'échec des grandes constructions bureaucratiques à être un facteur d'émancipation et de progrès, une défiance vis à vis des formes délégataires du pouvoir s'est développée, parallèlement à la crise de la démocratie représentative. Cette insatisfaction des citoyens touche aussi bien l'Etat, des services publics que des organisations dites traditionnelles comme les syndicats ou les partis politiques.

Chaque individu demande à être reconnu autant citoyen que les autres, et veut être entendu et associé aux décisions.

Ces évolutions expliquent le succès de nouvelles formes d'engagement, plus conditionnelles et plus ponctuelles, et des mobilisations qui, au-delà des divergences d'opinion et d'horizon,

mettent en oeuvre des solidarités. Cette conception du politique, ressentie comme plus proche des citoyens, a trouvé de nouvelles formes d'expression, utilisant la force du symbolique. Ces nouvelles formes d'action collective, fondée sur le développement de réseaux plus ou moins informels, ont su, en créant de nouveaux espaces démocratiques, inscrire dans le débat public des questions réservées aux experts ou exclues du débat politique et médiatique, et peser sur les décisions.

Cependant, ces nouvelles formes d'action collective ont leurs limites : difficulté à s'inscrire dans la durée, problèmes de représentativité et de légitimité, de démocratie interne.

La critique des formes traditionnelles d'organisation : hiérarchisée, division du travail, centralisme... est une donnée forte des nouveaux mouvements. L'ouverture, l'horizontalité, la recherche du consensus sont autant de nouvelles expérimentations qu'il faut engranger.

Pour autant il ne sont pas moins exposés aux dangers de délégation : exclusion des femmes, concentration des pouvoirs, risque de bureaucratisation ...

Aussi longtemps que nos sociétés ne seront pas parvenues à réduire drastiquement le temps de travail contraint et à réduire significativement la division du travail on n'aura pas aboli toutes formes de délégation et de représentation.

L'évolution des forces sociales en mouvement et les formes que leur action prend pour transformer la société est essentiel.

Ainsi l'émergence du mouvement altermondialiste traduit l'adhésion à une action militante pour une cause à la fois globale et multiple, et à des formes organisationnelles innovantes. Ces nouvelles pratiques dans la coordination de l'action collective et de luttes distinctes, émergentes depuis plusieurs décennies dans divers mouvements sociaux, ont au moins partiellement aux mutations économique-sociales de la fin du XX^{ème} siècle. Ces pratiques apparaissent tant au travers d'actions directes, par exemple de désobéissance civile, que dans le processus des forums sociaux

.Si la question du rapport capital/travail reste donc un enjeu essentiel pour tout mouvement d'émancipation, il est incontestable que pour organiser un front anti-libéral, anti-mondialisation libérale il faut prendre en compte qu'il y a une extension du domaine de la lutte. L'élargissement de la sphère de domination du capital marque-t-elle une rupture entre les rapports de production et le reste de la société ou bien la logique d'exploitation et de domination des rapports de production s'étend-elle à l'ensemble de la société ?

Doit-on chercher à unifier les différents combats, ceux sur le terrain de la production et ceux qui se situent hors de celle-ci? Comment articuler une mobilisation collective et une démarche individuelle?

Le mouvement syndical n'a pas ignoré ces évolutions : d'une part, il coopère avec ces réseaux, d'autre part, il prend en compte ce qu'ils apportent quant aux formes de sensibilisation et de mobilisation. Il ne suffit pas d'opposer formes traditionnelles et formes nouvelles d'organisation et d'action, mais de les penser comme complémentaires.

Le syndicalisme est confronté au débat sur les insuffisances de la démocratie représentative, en particulier dans son champ d'action traditionnel. La démocratie participative doit pouvoir trouver des formes concrètes dans l'activité syndicale. La récupération de la démocratie participative par des institutions, notamment dans les régions, doit faire réfléchir sur ses limites et sur ses rapports avec la démocratie représentative. Il ne suffit pas de créer des assemblées de citoyens auto-désignés ou tirés au sort pour prétendre à une véritable démocratie, surtout quand cette notion de démocratie participative est utilisée contre la démocratie représentative, par l'instrumentalisation de ces citoyens réputés « ordinaires ». Néanmoins, la démocratie participative est une vraie réflexion sur la manière dont les citoyens peuvent être acteurs, contribuer à la décision finale qui reste en dernier ressort aux institutions

démocratiquement élues.

Le syndicalisme doit également réfléchir à la façon d'encourager des formes de participation à l'activité sociale qui devraient être reconnues et valorisées.

Le syndicalisme doit également entrer dans le débat sur les forums citoyens, qui, dans des formes à trouver, permettraient aux citoyens de débattre de questions monopolisées par les experts et les lobbies, et de peser sur les décisions : travailler à l'élaboration collective de réponses politiques,, en faire un objet de débat profond, permanent et accessible à tous.

4-2 : société de l'information : concentration des medias; TIC : usage citoyen; Pour des médias pluralistes et indépendants :

Une concentration de grands conglomérats industriels, marchands d'armes ou du BTP, domine le secteur de l'information, écrite ou audiovisuelle, tout en bénéficiant de marchés publics.

L'information et les programmes culturels tendent à devenir des marchandises comme les autres, assujettis aux impératifs des diffuseurs et des publicitaires, où l'uniformité et la standardisation se sont imposées.

La précarisation croissante des journalistes menace la qualité de l'information et son indépendance, du fait des pressions qu'elle permet.

Le service public de l'audiovisuel pâtit du manque de financement public et perd sa spécificité en s'insérant dans la concurrence commerciale. Il subit toujours une certaine forme de tutelle du pouvoir politique.

La connivence entre intérêts économiques et pouvoir politique est évidente. Une poignée d'éditorialistes parcourt les chaînes et les journaux pour y défendre la même vision du monde. Une crise de confiance dans les médias s'est installée dans l'opinion, comme l'a montré l'épisode du débat sur le TCE.

La presse écrite quotidienne est confrontée à une crise grave, avec les sites en ligne et la presse gratuite. Le pluralisme de l'information dans les quotidiens régionaux est menacé par l'existence de monopoles. Les restructurations opérées ignorent le rôle des équipes rédactionnelles et le point de vue des lecteurs.

La FSU, engagée aux côtés de nombreux syndicats et associations dans l'organisation d'états généraux pour une information et des médias pluralistes, estime que le droit d'informer et d'être informé ne sont plus vraiment garantis. Elle-même, ainsi que ses syndicats nationaux, éprouvent des difficultés à accéder aux grands moyens d'information pour y voir exposés leurs points de vue.

Des dispositifs anti-concentration doivent être mis en place et les bénéficiaires de marchés publics doivent se voir interdire l'achat de groupes de presse, auxquels un statut spécifique doit être reconnu, et où le rôle des équipes rédactionnelles et des sociétés de lecteurs doit être valorisé.

Les aides publiques doivent être augmentées et en partie réorientées vers la presse à but non lucratif, les médias alternatifs, les télévisions et radio associatives, la presse indépendante, l'internet solidaire et non marchand.

Le financement public du secteur audiovisuel public doit être suffisant pour l'affranchir de sa dépendance vis-à-vis des recettes publicitaires. Il faut faire une place plus importante aux chaînes éducatives et culturelles.

Les institutions de régulation, notamment le CSA, doivent être démocratiques et repensées pour assurer une représentativité réelle et incontestable.

La FSU insiste sur la nécessité d'éduquer les futurs citoyens à la lecture et à l'analyse de l'information.

4-3 Le service civique universel

D'ores et déjà diverses formes de services civils volontaires ont été instituées. Au prétexte d'intérêt général, de cohésion sociale, de liens intergénérationnels, divers dispositifs viennent camoufler des éléments statistiques du chômage des jeunes. C'est l'intention de contourner le code du travail, de modifier des conventions collectives, de codifier par habilitation un nouveau type de salariat des jeunes qui peut être lue en filigrane derrière l'affichage d'un volontariat se voulant généreux..

4.4 : citoyenneté de résidence : droit de vote des résidents étrangers

La FSU rappelle qu'elle est favorable au droit de vote des étrangers aux élections locales. Faut-il l'étendre à toutes les élections ? Quelle attitude face à l'éligibilité ?

La FSU, qui est partie prenante de Votation Citoyenne, qui organise le vote symbolique des étrangers, continuera à œuvrer pour la reconnaissance de leur droit de vote.